

Université d'Ottawa

Mémoire

**Des régimes aux trajectoires contrastées:
autoritarisme et démocratie au Burkina Faso et au
Mali**

**Comme exigence du cours Pol 7979
Mémoire de maîtrise**

École d'études politiques

**Par
Jonathan Duguay**

17 avril 2013

Introduction.....p.1

1 Une question de méthode :

Les débats théoriques et les différents cadres conceptuels.....p.5

2 La théorie néo-institutionnaliste pour analyser

Les « régimes hybrides ».....p.6

a. Les moments étudiés.....p.7

b. Importance du moment électoral.....p.8

2.1 Le Burkina Faso et Le Mali:

Les similarités permettant la discrimination de variables.....p.10

La géographie.....p.10

Les conditions internationales.....p.10

Les caractéristiques démographiques.....p.11

Les caractéristiques de l'État.....p.11

2.2 Les conditions d'émergences des institutions démocratiques:

la genèse du futur (1987- 1991).....p.13

2.2.1 La transition au Mali.....p.13

2.2.2 La transition au Burkina.....p.15

2.3 Les institutions une fois créées et leurs influences sur la démocratisation

(1991-2002).....p.20

2.3.1 Les pratiques électorales maliennes: Favorisant l'alternance démocratique

et un plus grand partage du pouvoirp.20

2.3.2 Les pratiques électorales Burkinabé : un avantage disproportionné

pour le parti de Blaise Compaorép.24

2.4	L'amélioration du système électoral burkinabé :	
	le « path dependency » de Lindberg et celle des institutions.....	p.31
	Conclusion de la première partie.....	p.34

3 Les approches « idéationnelles » pour analyser les régimes

	hybrides.....	p.37
	Concepts utilisés.....	p.40
3.1	Comparaison et opérationnalité.....	p.43
3.2	Le Burkina Faso : ou l'alternance improbable.....	p.45
	Conclusion générale.....	p.51
	Annexe 1 : Classement des régimes selon la typologie de Larry Diamond.....	p.55
	Annexe 2 : Programme des Nations Unies pour le Développement : évolution de l'indice de développement humain (1985-2004).....	p.56
	Tableau 1 : Mali	
	Tableau 2 : Burkina	
	Annexe 3 : Niveau de mobilisation sociale pour chaque groupe de la société civile lors de la transition.....	p.57
	Annexe 4 : Les élections au Burkina Faso.....	p.58

Tableau 1	: Burkina Faso : Résultat des législatives de 2002 Pourcentage des voix par parti
Tableau 2	: Burkina Faso (1970-2002) : Nombre d'électeurs et pourcentage de participation
Tableau 3	: Burkina Faso : Élection législative, Pourcentage de vote et nombre de sièges (1992-2002)
Tableau 4	: Évolution du pourcentage de votes et du nombre de votes du CDP mené par Blaise Compaoré
Tableau 5	: Résultat : Élection présidentielle de 1991
Tableau 6	: Résultat : Élection présidentielle de 1998
Tableau 7	: Résultat : Élection présidentielle de 2005
Tableau 8	: Résultat : Élection présidentielle de 2010
Tableau 9	: Résultat : Élection législative de 1992
Tableau 10	: Résultat : Élection législative de 1997
Tableau 11	: Résultat : Élection législative de 2002
Tableau 12	: Résultat : Élection législative de 2007

Annexe 5 : Les élections au Mali.....p.66

Tableau 1 : Résultat : Élection présidentielle de 1992

Tableau 2 : Résultat : Élection présidentielle de 1997

Tableau 3 : Résultat : Élection présidentielle de 2002

Tableau 4 : Résultat : Élection présidentielle de 2007

Tableau 5 : Résultat : Élection législative de 1992

Tableau 6 : Résultat : Élection législative de 1997

Tableau 7 : Résultat : Élection législative de 2002

Tableau 8 : Résultat : Élection législative de 2007

Annexe 6 : Statistiques de l’Afrobarometer.....p.73

Tableau 1 : Pourcentage de gens appuyant la Démocratie

Tableau 2 : Pourcentage de la population désapprouvant un régime militaire

Tableau 3 : Pourcentage des gens croyant vivre dans une démocratie accomplie

Tableau 4 : Perception de la performance du gouvernement (Burkina Faso)

Tableau 5 : 1-Êtes-vous libre de choisir sans pression la personne pour laquelle vous allez voter?

2-Doit-on démontrer plus de remise en cause ou plus de respect des dirigeants?

3-Le gouvernement est-il un père de famille ou un employé du peuple?

4-Est-ce qu’il y a seulement un parti politique qui peut se présenter aux élections?

5-Le président doit-il être limité par les lois?

Bibliographie.....p.79

Notes de fin de document.....p. 85

« It has been said that democracy is the worst form of government except all those others forms that have been tried »

Wiston Churchill

(The Official Report, House of Commons (5 th Series), 11 November 1947, vol. 444, pp. 206–07)

Introduction

Un contexte particulier : L'émergence de nouveaux régimes

La 3^e vague de démocratisation qui a atteint son point culminant en Afrique de l'Ouest¹ suite à la chute du mur de Berlin (et l'effondrement de l'empire soviétique) a poussé les États autoritaires à implanter graduellement des institutions démocratiques (Huntington (1991) et Zakaria (1997)). Les anciens régimes autoritaires se sont adaptés aux demandes de légitimité découlant de la suprématie de la démocratie libérale au niveau international, adaptant leurs pratiques afin de refléter une nouvelle forme de démocratie. Loin de représenter une catégorie homogène, les nouveaux régimes hybrides² issus de cette période sont multiples. Ils ne constituent ni des démocraties libérales, ni des régimes autoritaires fermés. Si, selon Larry Diamond (2002), en 1974, seulement six régimes pouvaient être catégorisés comme « autoritaires électoraux », plus du tiers des régimes dans le monde (45 à 60) peuvent maintenant être inclus sous cette étiquette.³ « In proportional terms, authoritarian forms of multiparty electoral competition have increased during the third wave much more rapidly than democratic ones. » (Diamond, 2002 : 27). Il importe d'étudier ces régimes afin d'être en mesure d'améliorer notre compréhension de ce nouveau phénomène.

L'Afrique de l'Ouest offre un terrain fertile pour l'analyse de ce type de régime. Tous les régimes africains s'auto définissent d'ailleurs comme étant démocratique. Ainsi,

on retrouve en Afrique de l'Ouest une multitude de types de régimes issus de la 3^e vague de démocratisation permettant de contraster les différentes évolutions.

Notre questionnement de départ est simple, et part du constat suivant : le Burkina Faso et le Mali, dirigés tous les deux par des militaires avant les années 90, entreprennent une transition démocratique pratiquement au même moment, mettant en place des institutions formellement démocratiques, dont un système multipartiste et la tenue régulière d'élections locales, législatives et présidentielles. Ces deux pays partagent aussi plusieurs similitudes économiques, sociales, historiques, culturelles. Et pourtant, au Burkina Faso, malgré la transition, le président Blaise Compaoré⁴ et son parti politique, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), sont restés au pouvoir pendant plus de 25 ans, alors qu'au Mali, il y a eu alternance, tant au niveau législatif que présidentiel pendant la même époque. Le premier est resté confiné au rang de régime autoritaire alors que le second était considéré comme une démocratie. Notre question est donc : pourquoi l'implantation d'institutions électorales et démocratiques a permis l'alternance politique et un certain respect des libertés politiques au Mali et non au Burkina Faso?

Ce travail démontre que le contraste entre les deux régimes s'explique en partie par les différences quant au contexte politique et aux choix opérés au moment crucial de la transition, à savoir : 1) le niveau de mobilisation de la société civile; 2) les stratégies déployées par les chefs d'État respectif; et enfin 3) l'architecture des institutions électorales mises en place. Au Burkina Faso, Blaise Compaoré, au pouvoir avant et après la transition, en a été le maître d'œuvre et garda le contrôle de l'armée. De plus, il influença l'implantation des institutions électorales lui permettant de contrôler habilement le processus électoral et constitutionnel par la suite. Contrairement au Burkina

Faso, au Mali, le chef de l'État pré transition a été évincé du pouvoir⁵, notamment en raison de tensions internes à l'armée, et la mise en place d'institutions électorales et démocratiques lors de la transition a été effectuée en collaboration étroite avec la société civile⁶ et les partis d'oppositions. L'inclusion de ces acteurs dans le processus de transition et l'ouverture créée par le départ de l'ancien chef d'État encouragea l'intériorisation du processus démocratique et la mise en place d'un système électoral, et surtout de pratiques électorales, prohibant une dérive autoritaire. La période de transition malienne violente et révolutionnaire (1991-1992) a donc permis l'intériorisation de certaines valeurs démocratiques, dont celle de l'alternance. L'implantation d'institutions démocratiques et électorales s'est donc faite de manière différente dans les deux pays ce qui, dans le cas du Mali, a favorisé l'alternance politique et la promotion des libertés dans deux (électorale et législative) des quatre champs identifiés par Levitsky et Way (2002) (électorale-législatif-judiciaire-médiatique). De son côté, le processus de transition, les stratégies déployées par Blaise Compaoré et les institutions mises en place au Burkina ont favorisé le maintien du régime autoritaire. En d'autres termes, les choix et le contexte à l'origine de l'architecture institutionnelle démocratique et électoral, opérés dans la phase initiale de la transition, déterminent ensuite les propensions du régime à évoluer vers la démocratie libérale ou vers une forme de régime autoritaire compétitif (ou hybride).

Rappelons, même si nous n'aurons pas l'espace pour consacrer le temps voulu à ce facteur, que les dynamiques internes aux forces armées lors de la transition et son évolution subséquentes influencent aussi le parcours des régimes étudiés. Ainsi, au Burkina Faso, Blaise Compaoré a su contrôler et unifier son armée, évitant ainsi un coup

mené par une frange rivale ou juniore, lors de l'implantation des institutions démocratiques en 1991. Au Mali, d'importantes luttes internes et générationnelles à l'intérieur de l'armée, ont facilité l'éviction du dictateur et l'implication importante de la société civile, forcèrent l'officier Amadou Toumani Touré à remettre le pouvoir aux instances civiles.

Notre question de recherche, ainsi que nos arguments principaux, s'appuient sur deux perspectives dominantes en politique comparée, que nous considérons comme complémentaires, bien qu'elles soient souvent présentées comme antithétiques : l'approche néo-institutionnelle et l'approche idéationnelle. La perspective néo-institutionnaliste s'attarde principalement à analyser l'importance des institutions formelles et des élites. Elle permet de comprendre comment les institutions contraignent les actions des acteurs, d'une part, et leurs offrent aussi des opportunités d'autre part. Elle permet aussi de bien voir comment les stratégies des acteurs peuvent ensuite transformer les institutions. De son côté, la perspective idéationnelle met plutôt l'accent sur l'impact des idées et du monde non matériel. Elle fait la lumière sur d'autres stratégies utilisées par le régime, en dehors des institutions formelles. Elle montre que le régime s'appuie aussi sur des référents culturels (i.e. le respect de l'autorité; l'importance liée au 'manger', etc.) que ne nous montre pas l'approche néo institutionnelle, mais aussi que les citoyens peuvent se moquer du pouvoir, le remettre en question, certes sans mener à son effondrement, mais qui sont quand même des ressorts par lesquels les citoyens se positionnent par rapport au pouvoir et qui ne sont pas visibles si on se limite aux seules pratiques électorales formelles.

Dans les pages qui suivent, nous définirons d'abord les principaux concepts de l'approche néo-institutionnaliste. Nous appliquerons ensuite cette approche au cas du Burkina Faso (autoritaire électoral) et nous la comparerons au cas du Mali (démocratie électoral) pour comprendre les différentes évolutions des différents régimes hybrides. Il s'agira ensuite de démontrer en quoi l'approche idéationnelle peut être un complément nécessaire à une analyse centrée sur une vision matérielle de l'évolution démocratique des régimes hybrides. Pour ce faire, nous expliciterons et comparerons les différentes approches idéationnelles que nous avons dénotées dans la littérature. Nous définirons les concepts clés nous permettant d'analyser la situation dans les régimes hybrides grâce à cette théorie. Finalement, nous procéderons une brève application de notre synthèse à l'évolution démocratique récente du Burkina Faso, soit depuis l'instauration d'une constitution, du multipartisme et des institutions démocratiques (1991-2013).

1- Une question de méthode : **Les débats théoriques et les différents cadres conceptuels**

L'étude de l'État et des régimes africains en politique comparée a été et continue d'être traversée par plusieurs perspectives différentes. Cependant, une analyse de la thématique de la démocratisation et l'étude des régimes en politique comparée nous permettent de constater qu'il existe présentement deux courants principaux, soit le courant néo-institutionnaliste (souvent associé aux transitologues) et le courant « idéationnaliste » (souvent associé aux « culturalistes »). Cette distinction, principalement ontologique et épistémologique, nous permettra de mieux comprendre et discerner les perspectives sur le sujet.

Il existe d'ailleurs un faux débat entre les deux approches étudiées qui tentent d'asseoir leur légitimité. Ce débat se base entre autres sur une fausse dichotomie entre l'objectivité des structures et des comportements et la subjectivité des représentations.⁷ Les deux approches articulent leurs discours respectifs en opposition les unes par rapport aux autres alors qu'elles ne sont pas mutuellement exclusives. Le terme idéationnel fait référence au monde des idées et des conceptions, en opposition aux approches voulant « Identifier et expliquer des régularités transhistoriques ou des lois de la nature à l'aide de lois théoriques et expérimentales. »⁸ Certains auteurs⁹ parlent d'ailleurs de « culturalisme » (Gazibo 2002), mais ce terme dénote une conception essentialiste, qui est rejetée par les tenants de l'approche idéationnelle. D'autres auteurs utilisent le terme « idéaliste » pour faire référence à l'accent mis sur le rôle des idées, mais ce terme est déjà utilisé dans le langage courant et peut donc porter à confusion (Macleod et O'Meara, (2007)). Nous utiliserons donc le terme idéationnel (Jourde (2009)). Nous appliquerons la théorie néo institutionnaliste aux deux cas qui nous intéressent et nous utiliserons la théorie idéationnelle pour compléter l'analyse institutionnelle.

2- La théorie néo-institutionnaliste pour analyser les « régimes hybrides »

L'approche néo-institutionnelle prédomine dans l'étude des régimes et de la démocratisation (Gazibo (2002)). Dans cette section, nous présenterons et expliquerons les principaux concepts de l'approche, pour ensuite nous attarder à ses priorités épistémologiques et ontologiques. Enfin, nous analyserons les Burkinabés et Maliens au

travers du prisme néo-institutionnel. Cette présentation s'avérera également utile pour la comparaison avec les approches idéationnelles.

Comme son nom l'indique, l'approche néo-institutionnelle prétend que l'architecture institutionnelle façonne les choix possibles des acteurs rationnels. Les institutions sont donc des variables déterminantes dans l'analyse des régimes et de leur évolution. Le calcul coût/bénéfice des acteurs (et principalement des élites) est directement lié aux institutions en place qui déterminent l'étendue des possibles et les coûts qui en découlent. Cette approche n'implique pas une détermination sans équivoque de la structure sur les agents, mais elle privilégie la structure comme variable influençant le choix des agents. Elle permet « d'étudier la démocratie suivant l'idée, explicitée par James March et Johan Olsen, qu'elle ne dépend pas uniquement des conditions sociales et économiques, mais aussi (voir surtout) de l'architecture institutionnelle. » (Gazibo, 2002 : 142).

a. Les moments étudiés

Ainsi, deux concepts principaux découlent de la logique néo institutionnelle dans l'analyse de l'évolution des régimes, soit le « critical juncture » et le « path dependency ». À partir de cette logique, il importe d'analyser deux « moments ». Premièrement, le moment de transition et de formation des institutions démocratiques est un moment clé permettant de comprendre l'évolution de la situation par la suite. En effet, le moment de transition constitue un tournant dans la création des institutions électorales et démocratiques (critical juncture)¹⁰ qui auront ensuite un effet déterminant sur une longue période sur les choix rationnels des acteurs (path dependency).¹¹ Slater et Simmons (2010) définissent le concept de critical juncture comme étant « a period in

history when the presence or absence of a specified causal force pushes multiple cases onto divergent long-term pathway, or pushes a single case onto a new political trajectory that diverge significantly from the old. » (Slater et Simmons, 2010 : 88) Les institutions sont donc envisagées dans cette première évaluation comme variable dépendante.

Deuxièmement, l'étude de la phase suivant l'implantation des institutions nous informe sur les choix des acteurs, l'influence des institutions et sur l'évolution possible des régimes. Ici, les institutions sont donc une variable indépendante qui contraint le choix rationnel des acteurs. « De l'utilisation des modèles propres aux études néo-institutionnalistes de la démocratisation, découle le recours aux concepts de *path dependency*¹²... et de *structured contingency* (impliquant une marge pour les acteurs qui font cependant des choix sous contrainte et dans une situation d'incertitude). » (Gazibo, 2002 : 142). Nous proposons d'employer la définition de Mahoney qui définit le *path dependency* comme étant : « ... those historical sequences in which contingent events set into motion institutional patterns or event chains that have deterministic properties. » (Mahoney, 2000 : 507). Les néo-institutionnalistes privilégient donc une « définition procédurale de la démocratisation à la suite de Joseph Schumpeter et Robert Dahl qui privilégient les élections, l'extension de la compétition et de la participation politiques. » (Gazibo 2002 : 142).

b. Importance du moment électoral

Le moment électoral et les institutions électorales sont déterminants dans l'évolution des régimes selon plusieurs auteurs tels que Levitsky et Way (2002), Shedler (2002), Diamond (2002) et Lindberg (2009) puisqu'ils sont la base de la démocratie et de l'alternance au pouvoir. Le classement qu'ils proposent, et résumé par Diamond (2002)¹³,

est d'ailleurs centré sur les institutions électorales. Même si quatre champs sont identifiés par Levitsky et Way (2002) pour déterminer les différents régimes hybrides (électorale-exécutif-législatif-médiatique), ils privilégient nettement le moment électoral : « The first and most important arena of contestation is the electoral arena. » (Levitsky et Way, 2002 : 54). De plus, « Historically, elections have been an instrument of authoritarian control as well as a means of democratic governance. » (Schedler, 2002 : 36). Il est important de rappeler que la constitution est le squelette indispensable de la démocratie. Elle détermine les règles du jeu démocratiques. Elle détermine également la distribution du pouvoir et la restriction des mandats présidentiels. Il importe donc d'étudier en détail l'impact du système électoral et des dynamiques qui s'y déploient dans les régimes hybrides.

Après avoir décrit les principaux concepts néo-institutionnalistes, nous nous pencherons sur ses fondements ontologiques et épistémologiques. La théorie néo-institutionnelle a une ontologie matérialiste puisqu'elle se concentre sur les effets matériellement observables des institutions (procédures, constitution, institutions, élection, etc.). L'insistance sur le poids institutionnel et le « path dependency » pousse d'ailleurs Gazibo à affirmer que « le néo-institutionnalisme (...) n'est pas un modèle de changement, mais un modèle d'ordre. » (Gazibo 2002, p. 147). Une fois le processus institutionnel défini, il devient extrêmement difficile de le modifier. L'épistémologie néo-institutionnelle est positiviste¹⁴ et fondationnaliste¹⁵. Ces défenseurs tentent ainsi de proposer des hypothèses « empiriquement vérifiable ou falsifiable », croient en la distinction entre faits et valeurs et prétendent que le monde social a des régularités que l'on peut découvrir grâce à des théories.

2.1 Le Burkina Faso et Le Mali : Les similarités permettant la discrimination de variables

La comparaison entre le Burkina Faso et le Mali se justifie de plusieurs façons. Tout d'abord, les caractéristiques et les nombreuses similarités historiques, sociales, culturelles, géographiques et économiques entre les deux États nous permettent de mettre de côté plusieurs variables. Cela rend la comparaison plus pertinente puisqu'elle permet de contredire, ou du moins de remettre en doute certaines théories mises de l'avant afin de justifier le maintien des régimes hybrides ou autoritaires.

La géographie

Premièrement, non seulement les deux États étudiés proviennent de la même région, soit de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit de deux pays enclavés ayant une géographie semblable, soit très plate, et un climat semi-désertique. Les deux pays disposent de très peu de ressources naturelles ou d'activités génératrices de bénéfices pour l'État. Ainsi, nous pouvons ne pas prendre en compte plusieurs théories qui affirment que le maintien d'un régime autoritaire ou hybride dépend de l'accessibilité de l'État à des ressources lui permettant d'avoir des revenus importants et de continuer la répression, palliant ainsi son manque de légitimité et à la faiblesse des institutions gouvernementales.¹⁶

Les conditions internationales

Deuxièmement, les deux États ont des liens faibles avec l'Occident politiquement et économiquement. Plus de 65 % de leurs exportations vont en Asie et au Moyen-Orient. De plus, la majorité de leurs importations ne provient pas de l'Occident et seule la France se retrouve parmi leurs cinq plus grands partenaires dans ce domaine.¹⁷ D'autre part, ils sont géographiquement éloignés de l'Europe et ne représentent pas des « priorités

géostratégiques » de l'Occident. Ce qui discrimine d'autres théories mettant l'accent sur les liens avec l'occident et la position géostratégique de certains pays afin de comprendre pourquoi certains régimes hybrides sont « soutenus » ou non par l'Occident (Levitsky et Way, 2006).

Les caractéristiques démographiques

Troisièmement, les deux États possèdent plus d'une quarantaine d'ethnies différentes sur leur territoire et une ethnie majoritaire.¹⁸ Les deux États ont deux langues officielles communes (le français et le bambara (le Dioula au Burkina est une variante du bambara)) et une culture ayant de nombreuses similitudes. De plus, le niveau d'éducation est très faible dans les deux États.¹⁹ La population est de majorité musulmane dans les deux pays, malgré que cette majorité soit beaucoup plus importante au Mali.²⁰ Par ailleurs, le PIB/habitant est faible et semblable dans les deux pays et ils trônent tous deux au bas de l'indice de développement humain depuis l'apparition de cet indice.²¹ Les inégalités économiques sont également importantes dans les deux États. Les différences ethniques et culturelles, la langue, la religion et le niveau de pauvreté sont donc tous des variables ayant un faible pouvoir explicatif concernant les différents parcours pris par le Burkina et le Mali.²²

Les caractéristiques de l'État

Finalement, Médard (1998) affirme que la caractéristique principale de l'État africain, avant d'être démocratique, autoritaire ou hybride, est qu'il se caractérise par son aspect néo-patrimonial. Dans le cadre de l'État néo-patrimonial africain, la corruption généralisée est synonyme de survie et est maintenant imbriquée dans l'évolution culturelle africaine. Elle est institutionnalisée, elle s'aggrave avec la tendance à la

criminalisation du politique et freine le développement démocratique. Le néopatrimonialisme sous-entend la forte personnalisation, la concentration du pouvoir autour du président et de l'exécutif ainsi qu'un clientélisme exacerbé et l'absence de distinction entre bien public et bien privé (Van de Walle, 2003). Ce concept n'est pas sans rappeler celui de « L'économie morale de la corruption » développée par Jean-Pierre Olivier de Sardan (1996) qui étudie principalement les pays d'Afrique de l'Ouest. En effet, il affirme que la corruption est maintenant une partie du système des pays africains (qu'ils voient également à différents niveaux dans les pays du nord) qu'elle fait partie des mœurs, des coutumes et de la sémantique des administrations des gouvernements africains. Ainsi, la réforme est extrêmement difficile et avantage évidemment les puissants ayant les moyens de soudoyer. « Ces trois éléments²³ se renvoient l'un à l'autre. C'est parce que le système corruptif est enchâssé dans le système administratif que toute réforme est particulièrement difficile et que les réformateurs sont marginalisés. » (Blundo et de Sardan, 2006 : p.8).

Le Burkina et le Mali n'échappent pas à ces règles, mais à des niveaux différents, découlant des institutions mises en place et des caractéristiques lors de la phase de transition.

2.2 Les conditions d'émergences des institutions démocratiques : la genèse du futur (1987-1991)²⁴

2.3.1 La transition au Mali

« Le Mali est en effet un pays où la société civile est parvenue à exercer une forte pression sur les dirigeants en place, allant jusqu'à les renvoyer du pouvoir. Surtout, elle a été associée très largement, dans la pluralité de ses composantes, à la gestion de la transition. Cette expérience n'a pas été neutre et a influencé ensuite les formes de participation de la société civile au régime post-transition dans le processus de consolidation. »
(Thiriot, 2002 : 278)

La transition démocratique au Mali s'est effectuée dans un contexte hautement révolutionnaire. En effet, c'est suite à un soulèvement populaire majeur qu'un coup d'État militaire fut effectué par Amadou Toumani Touré (ATT) le 26 mars 1991 et renversa ainsi le régime de Moussa Traoré au pouvoir depuis 1968. On peut qualifier cette situation d'un « coup d'État démocratique » qui permit la tenue d'élection libre rapidement par la suite.

Depuis ses débuts en 1968, le régime du Général Traoré « ...held onto power through his control of the military, as head of the one official party, and through the repression of all dissent...(he) continued to rule Mali as a Virtual police state... » (Clark, 2000 : 256). En 1990, le régime de Traoré s'accrochait au pouvoir et était aux prises avec d'importants problèmes financiers (les fonctionnaires et les militaires n'étaient pas payés régulièrement) et refusait systématiquement d'implanter le multipartisme malgré quelques concessions libérales à l'intérieur de son propre parti. Les militaires menacèrent de déclencher une grève et furent tous payés promptement. « As long as Traoré had military support, he held onto power » (Clark, 2000 : 257).

Les associations étudiantes, les partis d'opposition et les syndicats déclenchèrent des manifestations importantes et des grèves à travers tout le pays à partir d'août 1990. Le régime Traoré répondit avec une répression massive et sanglante²⁵ qui culmina lors de la tuerie du 25 mars 1991 où plus de 100 manifestants furent assassinés. « Après des tueries d'enfants et de femmes le 25 mars 1991, l'UNTM (l'Union nationale des travailleurs maliens) déclencha une grève illimitée. Cette révolution populaire généralisée eu raison du régime dictatorial de Moussa Traoré le 26 mars 1991, car elle déboucha sur un putsch qui porta le C.T.S.P. (Comité de Transition et pour le Salut du Peuple) dirigé par le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré (ATT) au pouvoir » (Bakary, 2007 : p. 7). Cependant, la forte implication de la société civile força ATT à remettre le pouvoir aux mains de la population et des partis d'opposition.²⁶ « Although the coup brought tentative calm to the country, the threat of continued prodemocracy protests forced Touré to bring together civilian and military reformers in a government of national unity » (Smith, 2001 : 74). Il semble que les décisions prises par Traoré ont joué un rôle important dans le choix des militaires d'effectuer un coup d'État²⁷, mais celui-ci n'aurait jamais eu lieu sans l'impulsion d'une société civile organisée.

Ainsi, le C.T.S.P. joua un rôle primordial dans la mise en place des nouvelles institutions électorales. « The CTSP effectively determined the nature and process of the transition in Mali » (Clark, 2000 : 259). Il était composé des membres de l'opposition, de représentants militaires et d'un premier ministre civil. Les partis d'opposition ont immédiatement exigé que le prochain gouvernement ne soit pas issu du pouvoir militaire. Le CTSP décida de la tenue d'une conférence nationale ayant pour but de déterminer la charte des partis politiques, le code électoral et la nouvelle constitution. Sa composition

reflétait l'ensemble de la société civile malienne. Il regroupait tous les partis d'opposition (dont le parti ADEMA de Konaré qui sera élu par la suite), les grands syndicats, les militaires (avec ATT), des représentants étrangers et des agences de développement international ainsi que plusieurs intellectuels. Toutes les décisions furent ensuite entérinées par référendum par la population. L'implication de la société civile lors de la période de transition fut déterminante. En effet, comme le démontre l'annexe 4, le haut niveau d'implication et de mobilisation de l'ensemble de la société civile permit de faire pression sur le comité de transition.

2.2.2 La transition au Burkina

Contrairement à la transition malienne, la transition au Burkina Faso a été principalement le fait du dictateur au pouvoir avant et après la transition « démocratique », le président Blaise Compaoré. En l'absence d'une société civile mobilisée²⁸, de partis d'opposition capables d'arriver à des compromis afin de s'allier et avec le pouvoir concentré presque exclusivement entre les mains de Blaise Compaoré, ce dernier a habilement manipulé le processus de transition afin de mettre en place des institutions électorales donnant un avantage non seulement à son parti au niveau législatif, mais surtout à sa personne au niveau des élections présidentielles. Le processus de démocratisation et de libéralisation fut contrôlé par Blaise Compaoré : « ...the president has largely controlled the liberalization process. As a result, the regime has been marked *by a structural democratic deficit*²⁹ and a lack of legitimacy » (Loada et Santiso, 2003: 399).

Le capitaine Blaise Compaoré accéda au pouvoir en octobre 1987 après un coup d'État sanglant où son prédécesseur et ancien collègue, Thomas Sankara, fut assassiné,

mettant ainsi un terme au régime « marxisant » établi par Sankara. Poussé par les facteurs externes et par les partis d'opposition, Compaoré décida d'instaurer graduellement le multipartisme et des institutions démocratiques.³⁰ Contrairement au Mali, où la transition fut effectuée par un comité de transition et une conférence nationale sans influence importante du précédent régime dans le processus, Compaoré fit adopter la Constitution le 2 juin 1991 par voie de référendum promulguant le multipartisme. Un gouvernement de transition fut ensuite mis sur pied, mais « Le premier Gouvernement de transition n'est autre chose que le gouvernement d'ouverture du Front populaire du 16 juin 1991 dans lequel s'est engouffrée la quasi-totalité des partis d'opposition longtemps sevrés du pouvoir. » (OIF, 2000).

Le fait que la Constitution ait été adoptée avant l'élaboration d'une « conférence souveraine » ou d'un « comité indépendant de transition » a considérablement miné le processus démocratique. En effet, suite à l'adoption de la constitution, une table ronde est alors mise sur pied par Compaoré incluant les partis d'opposition afin de déterminer le processus de transition et les institutions électorales. Les partis d'opposition exigent alors l'inclusion des représentants de la société civile dans le processus. Cependant, « Le chef de l'État déclare cette motion irrecevable au motif que l'article 70 de la nouvelle constitution énonce que « le Chef de l'État et le gouvernement sont habilités à prendre les mesures nécessaires à la mise en place des institutions »; elle était donc anticonstitutionnelle. » (OIF, 2000). Des 22 partis d'opposition, 11 décident de quitter la table ronde. De plus, « Le 16 août 1991, les ministres de l'ADF (l'opposition) démissionnèrent, aussitôt rejoints par six autres ministres de l'opposition. Le point de revendication était la gestion de la période transitoire, notamment la non-prise en compte

de la proposition de création d'un Conseil national de transition chargé d'organiser les élections » (OIF, 2000). Le très faible taux de mobilisation et de manifestation de la société civile par rapport à ce processus hautement antidémocratique fait ressortir l'importance des techniques de répression du gouvernement Compaoré et sa monopolisation des moyens de l'État. « C'est ainsi que les partisans de la conférence nationale souveraine accusaient l'ODP/MT (parti de Compaoré) de noyauter l'administration en plaçant ses militants aux postes stratégiques, de s'octroyer les moyens financiers, logistiques et médiatiques pour sa campagne électorale, d'utiliser l'aide alimentaire en provenance de l'étranger à des fins partisanses. » (OIF, 2000). Le contexte d'implantation des institutions électorales issues de ce processus, analysées dans la prochaine section, ne pouvait qu'avantager l'ancien dictateur et son parti et décourager toute forme d'opposition.

En conclusion, dans le cas du Mali, la transition d'un régime autoritaire et l'implantation d'institution démocratique s'est effectuée dans un contexte révolutionnaire (renversement du régime de Traoré) où la société civile a été fortement active et impliquée et où les partis d'opposition ont pu influencer fortement le choix des institutions et des règles électorales. D'autre part, l'armée est également un des facteurs incontournables. La division et les luttes internes au sein de l'armée malienne ont permis aux partis d'opposition et à la société civile de s'imposer comme acteur incontournable de la transition.

« ... pendant les transitions, la déssectorisation a permis, selon les modalités propres à chaque type de transition, d'associer au pouvoir la société civile. C'est surtout vrai dans les transitions imposées «par le bas» (Mali), et non celles qui sont restées

contrôlées «par le haut» (Burkina). La société civile a ainsi été amenée à participer directement à la gestion du pouvoir politique. » (Thiriot 2002 : p. 283).

L'annexe 3 permet de distinguer les différents niveaux de mobilisation de la société civile lors de la période transitoire pour le Burkina Faso et le Mali et nous permet d'affirmer qu'il s'agit d'une des différences majeures ayant des répercussions importantes la formation des comités de transitions ou des conférences nationales. Le comité de transition fut une composante essentielle de la mise en place des institutions au Mali alors que dans le cas du Burkina, la société civile et les partis d'opposition ont été marginalisés dans l'implantation des institutions démocratiques. La transition a été principalement effectuée par le maître d'œuvre du coup d'État précédent, Blaise Compaoré, qui était en quête de légitimité au niveau national et international. De plus, il contrôlait une armée unifiée autour de son commandement.

De plus, les faits exposés ci-haut prouvent que le poids des élites dirigeantes, leur idéologie et leur quête de légitimité nous permettent également de comprendre l'évolution des régimes africains et particulièrement l'évolution de la phase de transition (critical juncture). En effet, pourquoi à volonté égale et intérêt égal l'un a pu rester au pouvoir (Compaoré) et l'autre a été forcé d'abdiquer (Traoré). La transition démocratique est donc également le produit des stratégies déployées par les dirigeants et non seulement du degré d'unité de l'opposition et d'organisation de la société civile. « L'orientation d'une société, et en l'espèce d'un système politique, résulte aussi des conceptions qui prévalent au sein des élites dirigeantes. » (Bourmaud, 2006 : 627). Au Burkina, le président a su habilement laisser assez de marge de manœuvre à la société civile (ouvrant la voie à la démocratisation) pour qu'elle ne se mobilise pas autour d'un ennemi

commun, tout en contrôlant le processus de transition. De plus, issu lui-même de l'armée et ayant perpétré le coup d'État précédant avec ses collègues militaires quelques années auparavant³¹, Compaoré a été en mesure de contrôler toute opposition pouvant provenir du secteur militaire. Lors du coup d'État et de l'élimination de Thomas Sankara, il en profita pour purger l'État et le secteur militaire des éléments potentiellement contre révolutionnaire. De son côté, Traoré a déployé des stratégies moins efficaces que celles de son collègue burkinabé. Tout d'abord, il a mal lu l'état de ses troupes, et semble avoir perdu ses appuis au sein de l'armée en ne pouvant garantir la paye des militaires, en n'usant que de la coercition plutôt qu'en combinant coercition et compromis (comme Compaoré) et en refusant systématiquement toute ouverture vers le multipartisme. Traoré n'a donc pas été en mesure de garder une architecture militaire permettant de contrôler les cellules dissidentes. Comme nous le verrons dans les prochaines parties, les stratégies déployées par les chefs d'État sont toujours l'une des variables déterminantes dans l'évolution des régimes semi-autoritaires, particulièrement dans le contexte néo patrimoniale. L'espace créé par le départ des dirigeants lors de l'implantation des institutions démocratiques est primordial afin d'assurer la mise en place d'un système électoral et démocratique juste et équitable.

2.4 Les institutions une fois créées, les pratiques électorales et leurs influences sur la démocratisation (1991-2002)

« While there can be election without democracy, leading to hybrid regime affiliated with competitive authoritarianism, there cannot be democracy without elections. »
(Santiso et Loada, 2003 : 404)

2.3.1 Les pratiques électorales maliennes : Favorisant l’alternance démocratique et un plus grand partage du pouvoir

« Le nouveau système électoral malien a engendré un processus relativement juste et concurrentiel lors des élections de 1992 »
(IDEA, 1999 : 21)

Les conditions d’émergence du système électoral malien instauré à la suite de la transition démocratique et les pratiques électorales qui en découlent ont permis de favoriser l’alternance, de diminuer les effets du néopatrimonialisme, de permettre un ajustement des institutions électorales en 1997 (effectué en partenariat avec la société civile et les partis d’opposition), de permettre un certain respect des libertés civiles et politiques et ainsi favoriser les coalitions et l’évolution démocratique. Au Mali, la compétition électorale pour les présidentielles et les législatives mettent aux prises des candidats ayant une chance quasi égale de gagner, puisque les Maliens se sont débarrassés du président pré transition. Les élections étaient ainsi ouvertes.

La commission de transition adopta le système présidentiel comprenant une chambre législative autonome. Le régime électoral est majoritaire à 2 tours pour les élections législatives et présidentielles. Ce type de régime électoral, combiné aux effets de la transition, permet de favoriser les coalitions entre petits et grands partis. Elle favorise l’alliance de groupes socialement divisés ou politiquement faibles (ethniques et religieux) qui se seraient habituellement opposés.³² Donc il s’agit de conditions idéales à l’émergence d’une opposition solide, puisque les partis d’opposition, effectuant un calcul

coût/bénéfice, croient à leur chance de l'emporter par coalition. « Ainsi, lors des élections précédentes (1991-1997-2002-2007), nous avons assisté à des coalitions de partis politiques dont rien n'unissait sauf l'intérêt commun de la conquête de la présidence de la république ou des postes à l'Assemblée nationale et au gouvernement. » (Bakary, 2007 : 9). La concurrence fut forte lors des premières élections. Ainsi,

« La concurrence du système s'est manifestée par le fait que, dans seulement 11 des 55 circonscriptions, les candidats ont été élus dès le premier tour, 15 de ces sièges allant aux cinq partis. Ainsi, chacun des cinq partis principaux a perdu un siège au deuxième tour après avoir mené dans la circonscription au premier tour. En outre, l'usage de listes de partis bloquées dans des circonscriptions plurinominales a encouragé la création d'alliances ethniques et régionales parmi des groupes qui seraient autrement socialement divisés et politiquement faibles. » (IDEA, 1999 : 221)

Omar Konaré fut élu lors des présidentielles de 1992 et 1997, et son parti, l'ADEMA, est le parti ayant le plus de sièges au Parlement depuis 1992, avec une pause en 2002³³. Cependant, le système électoral et les pratiques électorales maliennes ont prouvé qu'ils étaient plus démocratiques et plus représentative qu'au Burkina Faso. Ainsi, une réforme électorale eut lieu en 1997, à la demande des partis d'opposition, afin de permettre une représentation encore plus grande de ceux-ci.³⁴ Cette demande fut entérinée par Konaré et l'ADEMA. Considérant les conditions dans lesquelles les institutions ont été mises en place et l'implication de la société civile dans la politique nationale depuis la transition, l'ADEMA ne voulait certainement pas revivre les complications ayant eu cours sous le régime de Traoré.³⁵ De plus, l'opposition contesta les résultats électoraux des élections législatives de 1997. Malgré que l'ADEMA ait

remporté majoritairement ces élections, le parti au pouvoir consentit à revoir le processus électoral. « Le fait que ces changements au système électoral aient été négociés et que ce conflit politique ait été résolu sans violence atteste du succès de la nouvelle démocratie du Mali. Il indique également que le choix et les réformes de nouvelles institutions démocratiques ne sont pas prédéterminés, mais qu'ils sont le résultat de négociations... » (IDEA 1999 :22)³⁶. Les conflits électoraux et la gestion des élections ne sont donc pas uniquement entre les mains du gouvernement, contrairement au Burkina Faso.

D'autre part, malgré que le parti du Président Konaré soit majoritaire en chambre, cela n'a pas empêché l'émergence d'une rivalité entre le premier ministre et le président. Le premier ministre est nommé par le président, mais il fut élu par la suite président de l'ADEMA. « The executive is dominated by the president, who appoints a prime minister to handle day-to-day governmental activities. Nonetheless, under Prime Minister Ibrahim Boubacar Keita (1994–2000), the office was sometimes seen as a near rival in power to the presidency, largely because Keita was able to leverage his dual role as leader of the party and head of the government. » (Smith, 2001 :79). L'intériorisation du jeu démocratique semble avoir permis en partie à cette situation d'émerger. En effet, Konaré aurait pu renvoyer Keita puisque c'est lui qui nomme le premier ministre.

Finalement, en 2002, Konaré respecta la constitution et ne se présenta pas pour un 3^e mandat. La démocratie était ancrée au point où l'institutionnalisation de la défaite et de l'alternance était profondément enracinée dans le système et dans les mentalités. De plus, le parti de Konaré détenait pour la première fois la majorité des 2/3 à la chambre législative. Cependant, l'élection de 1997 fut fortement contestée par la population et

boycottée par les partis d'opposition. (Taux de participation de moins de 22 %)³⁷ Konaré aurait été très téméraire de changer la constitution avec une majorité aussi contestée. La Constitution prévoyait que le président n'avait droit qu'à 2 mandats, et elle fut effectivement respectée, contrairement au Burkina où le parti de Compaoré (CDP) détenait la majorité des 2/3 à la chambre législative et ainsi modifier la Constitution à plusieurs reprises (1997-2000-2002). Les élections présidentielles ont porté au pouvoir Amadou Toumani Touré (ATT). Candidat indépendant, il remporta les élections contre le successeur de Konaré, Soumaila Cisse, membre de l'ADEMA majoritaire. Ainsi, « la démocratie a en outre progressé au Mali également, avec la défaite du parti au pouvoir en place depuis belle lurette, l'Alliance pour la Démocratie au Mali (ADEMA)³⁸, et l'élection d'Amadou Toumani Touré à la présidence. Comme le démontrent ces cas, les élections libres et justes demeurent un moment crucial sur la longue route d'un pays vers la démocratie. » (Loada et Santiso, 2002 : p.2).³⁹ Cependant, la personnalité d'ATT, héros national qui permit de vaincre le régime dictatorial précédant au pouvoir depuis 23 ans, a certainement joué un rôle déterminant dans sa victoire électorale contre le représentant de l'ADM, parti majoritaire aux législatives. Malgré tout, les institutions démocratiques et électorales ont permis à un opposant d'utiliser sa renommée contre le parti au pouvoir afin de se faire élire. D'autre part, le niveau de clientélisme devait être moins élevé qu'au Burkina, puisque que Compaoré peut en parti garantir sa réélection et celle de son parti grâce à un système clientéliste extrêmement développé. Au Mali, il semble que le parti majoritaire fut incapable, malgré un certain clientélisme, de garantir l'élection de son candidat.

2.3.2 Les pratiques électorales burkinabés : un avantage disproportionné pour le parti de Blaise Compaoré

Nous décrirons ici les institutions électorales, et les règles mises en place pour ensuite s'attarder à l'impact sur les choix rationnels des acteurs en présence et sur les résultats électoraux.

Il est important de rappeler que, contrairement au Mali, le président et son parti (présent avant la transition) ont été actifs durant la phase de transition et ont participé aux élections par la suite. L'élection n'était donc pas « ouverte » et la compétition était pratiquement gagnée avant l'élection.

Le gouvernement de transition au Burkina a décidé que le régime serait présidentiel. Le système électoral serait un système de représentation proportionnelle (RP) à scrutin de liste pour les élections législatives, et majoritaire à 2 tours pour les présidentielles⁴⁰. Cependant, loin d'avantager l'alternance démocratique et le partage du pouvoir, ce système favorisa largement Compaoré et son parti. Au niveau législatif « Le système employé était celui de liste de parti de la représentation proportionnelle (RP), avec le quota de Hare (i.e. voix/sièges) et la règle de la « moyenne la plus élevée » pour la distribution des sièges restants. Considérée comme étant l'une des moins proportionnelles de toutes les formules de la RP, l'emploi de cette variante a conduit à la surreprésentation du parti au pouvoir. » (Loada et Santiso, 2003 : 8). De plus, « Les experts s'accordent généralement pour décrire ce système comme le moins proportionnel de toutes les formules de RP, puisqu'elle favorise les plus grands partis au détriment des petits partis. » (IDEA 1999 : 14) En conséquence, la part de sièges du parti au pouvoir a largement dépassé sa part de voix. Cette disproportion est clairement visible lorsque nous regardons les résultats des législatives de 1992 et 1997 (voir tableau 3 de l'annexe 4).

Avec respectivement 43 % des voix en 1992 et 68.1 % en 1997, le parti de Compaoré remporta 73 % et 91 % des sièges (Disparité respectivement de 30 % en 1992 et de 22,9 % en 1997). D'autre part, au Mali, le système électoral mis en place provoque également la surreprésentation du parti dominant, mais à un niveau beaucoup moindre. L'ADEMA remporta ainsi 65 % des sièges avec 48,4 % des voix en 1992 et 75 % des sièges avec 87 % des voix lors de l'élection contestée de 1997. ⁴¹ (Disparité respectivement de 16.5 % en 1992 et de 12 % en 1997) Cependant, au Mali, il semble que le processus révolutionnaire de mise en place de ces institutions et l'implication de la société civile ont permis d'intérioriser d'avantage les règles démocratiques et celle de l'alternance. L'ADEMA n'a jamais changé la constitution et le pourcentage de disparité entre le nombre de voix et le nombre de siège fut moindre.

Cet avantage législatif au Burkina donnait une marge de manœuvre antidémocratique au pouvoir exécutif. En effet, Compaoré pouvait faire ce qu'il voulait, puisque la réforme de la Constitution implique une majorité des 2/3 de la chambre législative, telle qu'établie lors de la transition. Il réussit effectivement à changer la constitution le 27 janvier 1997. Les mandats présidentiels deviennent alors de 7 ans renouvelables grâce à la majorité écrasante à la chambre des représentants qu'il a détenue jusqu'en 2002, ou la réforme le remit à 2 mandats⁴². La nouvelle teneur de l'article 37 a modifié la durée du mandat du Président : « le Président du Faso est élu pour 7 ans au suffrage universel direct, égal et secret. Il est rééligible » (OIF, 2000), alors que l'ancienne version précisait qu'il n'était rééligible qu'une seule fois. Au Mali, l'ADEMA avait la possibilité de changer la constitution suite à l'élection boycottée, mais ne la changea pas dû aux conditions énumérées à la page 28.

Par ailleurs, nous pourrions nous demander, en suivant Von Doepp (2005), pourquoi des membres du parti de Compaoré n'ont pas fait défection au moment du vote en faveur des changements constitutionnels. En effet, Von Doepp compare trois cas de présidents africains qui ont essayés de changer la constitution et de ne plus être limité par la limite des deux mandats, et il explique pourquoi un seul parmi les trois y est parvenu (la Namibie), alors que les deux autres ont échoué (Zambie et Malawi). Parmi les différents facteurs, l'un pourrait s'appliquer au cas du Burkina Faso : la cohérence du parti, ou son corollaire, l'absence de divisions internes majeures. Tout comme en Namibie, on peut penser que plusieurs mécanismes permettent d'éviter les défections et de suivre la ligne du parti. En Namibie comme au Burkina, «The electoral system is a closed list proportional representation system, which gives party leaders the authority to determine who can run for election on party lists, which in turn gives party leaders the ability to weed out disloyal legislators» (Von Doepp 2005: 75). En somme, même si des membres du parti de Compaoré avaient voulu s'opposer au changement constitutionnel, le type de système électoral agissait comme un incitatif puissant pour les maintenir dans la ligne du parti.

D'autre part, la commission électorale établie lors de la transition, responsable de la liste électorale et de la gestion des accusations de fraude, était sous tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD). Souvent soupçonné de pencher pour le parti au pouvoir, le ministère de l'Intérieur gère la liste et la commission électorale. Le ministre était bien sûr choisi par Compaoré.⁴³ Ainsi, « L'inscription des électeurs a toujours été un sujet de controverses au Burkina Faso depuis 1991 et un domaine de contestation. (La plupart des disputes électorales et des allégations de fraudes

ont trait à l'inscription électorale et à l'identification des électeurs) » (Loada et Santiso, 2003 : 13).

Le régime Compaoré n'a jamais abandonné certaines tactiques de répression malgré l'instauration d'institution démocratique. Avec le contrôle exagéré sur les pouvoirs législatifs et exécutifs, un simple calcul coût/bénéfice lui permettait d'envisager le « contournement » des règles démocratiques sans mettre pour autant sa main mise sur le pouvoir en péril. L'emprisonnement ou la disparition de témoins gênants, des opposants politiques, des membres influant de la société civile (comme les représentants du Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et des Partis Politiques (COSMPP)), la monopolisation des médias et l'intimidation des médias favorisant les partis d'opposition, l'impunité et la faiblesse du système judiciaire, sont toutes des caractéristiques du régime de Compaoré.⁴⁴ « Cet élan (démocratique suite à l'implantation d'institution démocratique en 1991) sera cependant brisé par les pratiques du régime Compaoré qui, pour asseoir sa domination politique, s'est attelé à démanteler « démocratiquement » les partis d'opposition et à neutraliser la société civile » (Loada, 1999 : 138). De plus, la reproduction autoritaire passe aussi par l'utilisation intéressée de l'élection, qui se « prépare » bien avant le jour de l'élection, de sorte qu'elle peut apparaître juste et équitable même si elle ne l'est pas. Comme lorsqu'on « nourrit » les notables ou les autorités coutumières des petites villes des mois avant l'élection et l'arrivée des observateurs.⁴⁵ Les moyens disproportionnés du chef d'État par rapport à ses opposants a été décriés par plusieurs chercheurs.⁴⁶ Dans le contexte de l'État « néo patrimonial » et de « l'économie morale de la corruption » en Afrique, le président

Compaoré profite évidemment de cette situation pour soudoyer l'administration gouvernementale et les personnes clés.

En conséquence, les partis d'opposition et les autres candidats à la présidence n'avaient aucune chance d'avoir une réelle influence sur le pouvoir. C'est pourquoi la caractéristique néopatrimoniale de l'État au Burkina Faso est extrêmement importante. Au Mali, les institutions électorales et les effets d'une transition impliquant fortement la société civile et les partis d'opposition, imposant ainsi un certain respect des libertés civiles et électorales, permis de restreindre l'effet de l'état néo patrimonial. Au contraire, au Burkina Faso, la transition et les institutions mises en place favorisant le régime au niveau exécutif et législatif permirent à Blaise Compaoré de dominer le pouvoir ce qui exacerba les effets du néo patrimonialisme. En effet, le pouvoir exécutif détenant la majorité des pouvoirs et dominant la chambre législative, on assista à une cooptation d'une partie de l'opposition par le régime Compaoré, l'opposition devant « passer à la mangeoire »⁴⁷ si elle désirait assurer sa survie. Par exemple, le parti de Compaoré assimile neuf partis d'opposition en 1996. (Loada et Santiso, 2003:399). Cette situation n'encourage pas les coalitions entre partis d'opposition⁴⁸, puisque leur seul moyen d'avoir un certain poids et d'assurer leur pérennité est de se faire élire et de se rallier au parti de Compaoré. La seule autre option qui s'offre à eux est le boycottage des élections (contrairement au Mali où cette option n'a été utilisée qu'une seule fois en 1997) afin d'attaquer la légitimité du gouvernement. « Le choix entre, d'une part, une stratégie de confrontation par le boycottage et la contestation systématique, et d'autre part une stratégie d'engagement constructif et de participation affirmée, dépend en grande partie des motivations disponibles pour les partis politiques. *Les systèmes électoraux*

*déterminent ces motivations de manière décisive*⁴⁹. » (Santiso et Loada, 2003 : 15). Au Burkina, les partis d'opposition et les candidats à la présidentielle boycottent en partie ou en totalité les élections depuis 1991, et le contexte national, le système électoral et les pratiques électorales font en sorte que les partis n'ont pratiquement pas d'autre choix que d'utiliser la « stratégie de confrontation ». Au Mali, les pratiques et le système électoral permet au parti d'opposition et aux candidats à la présidentielle d'envisager la « stratégie d'engagement constructif ». Ce boycottage eu effectivement lieu au Burkina à plusieurs reprises. (boycottage complet en 1997 lors des élections législatives et en 1998 lors des présidentielles) Ainsi, Compaoré se fait élire avec des résultats staliniens : en 1991 sans opposition avec 86 %, en 1998 avec 87.5 % des voix (3 opposants), en 2005 avec 80 % des voix (12 opposants) et en 2010 avec 80.15 % des voix.⁵⁰ Comparativement au Mali lors du premier tour : Konaré 1992 : 44,95 %, Konaré 1997 (élections boycottées) 95.9 %), ATT 2002 : 28,71 %, ATT 2007 : 71,2 % (1 seul tour)

D'autre part, d'autres avenues peuvent nous permettre de comprendre le maintien du régime Compaoré au pouvoir. Haggard S. et Kaufman R. ont effectué une étude intéressante qui peut nous permettre ici de comprendre en partie pourquoi Compaoré et son parti n'ont pas fait face à une opposition importante malgré le fait que le Burkina trône au bas de l'IDH. En effet, après une étude quantitative exhaustive qui compare les transitions qui ont eu lieu durant la « 3^e vague de démocratisation », ils concluent que : « a close examination of the causal mechanisms driving reversal during the third wave suggests a more deep-seated syndrome in which distributive conflict pays surprisingly a minor role. » (Haggard S. et Kaufman R. 2012 : 512). Les auteurs de cette étude affirment que statistiquement⁵¹, pour qu'une opposition se mobilise dans un État

autoritaire, une classe moyenne doit émerger. Ce seraient donc les modifications des classes sociales qui permettraient de passer au-delà du « collective action barrier ». Appliqué au cas du Burkina Faso, il est possible que le maintien de la hiérarchie économique social encourage le maintien des dynamiques néo patrimoniales et de corruption et qu'elle laisse ainsi peu de place à l'émergence d'une classe moyenne de taille significative, et donc à terme, à l'émergence d'une réelle contestation.

L'alternance au niveau exécutif est primordiale, surtout dans le système présidentiel néo patrimonial africain, puisque le contrôle de l'appareil gouvernemental est principalement entre les mains de l'exécutif, donc du président. Au Mali, les divisions au sein de l'armée, le plus faible niveau de clientélisme, la mise en place des institutions démocratiques dans un contexte de révolution populaire et l'intériorisation des valeurs démocratique ont permis l'établissement d'un régime respectant les libertés lors des élections dans 2 des 4 sphères identifiées par Way (électorale, législative). Les acteurs présents perçoivent avoir, et ont effectivement, une chance d'être élu. Il y a donc plus de chance d'alternance tant au niveau exécutive que législative. Le clientélisme et la corruption sont ainsi plus diffus. Le cas inverse à lieu au Burkina Faso.

2.4. L'amélioration du système électoral burkinabé : Le « path dependency » de Lindberg et celle des institutions

« What we need in order to create democracy is not convinced democrats, but rather institution that can foster convinced democrats »
(Lindberg, 2009 : 92)

À l'image de Lindbergh et des néo institutionnaliste, nous croyons que les élections répétées, sous certaines conditions⁵², changent la perception des coûts-bénéfices associés à l'utilisation de pratiques non démocratiques ou répressives par le régime autoritaire, et ce, dans 2 des 4 sphères identifiées par Way. (Électorale, législative). Cela ne veut pas dire que le remplacement des élites mènera nécessairement à un régime plus démocratique, mais que l'alternance laisse au moins une chance de transition, et à une « meilleure » transition. De plus, le régime en quête de légitimité afin de se maintenir au pouvoir doit, même s'il tente de les contourner, toujours se justifier en fonction des règles électorales.⁵³ Les États ne sont pas « prisonnier » des conditions d'émergences lors de la transition et des institutions démocratiques électorales qui en découlent. Une fois implantées, les institutions électorales peuvent changer le choix des acteurs et les pousser à réformer les institutions.

Ainsi, un évènement a complètement changé les conditions sous lesquelles le régime de Compaoré maintenait sa domination. En effet, l'assassinat de Norbert Zongo⁵⁴ en décembre 1998, journaliste indépendant extrêmement connu au Burkina Faso et fondateur du quotidien l'Indépendant, alors qu'il enquêtait sur un assassinat impliquant le président Compaoré, vint hanter Blaise Compaoré jusqu'à aujourd'hui. La société civile mise à mal depuis 1991 s'unit autour de cet évènement. Un mouvement de grève sans précédent eut lieu et pratiquement tous les regroupements de la société civile s'unirent

sous la bannière « Trop c'est trop ». « C'est avec l'émergence du mouvement «Trop c'est trop» que la société civile est apparue comme un acteur incontournable du changement politique » (Loada, 1999 : 140). L'impunité autour de cet événement et le manque de transparence poussèrent la société civile à faire pression sur les partis d'opposition afin d'attaquer la légitimité de Compaoré. Une journée de grève nationale le 13 décembre est d'ailleurs décrétée chaque année en l'honneur de Zongo. La société civile remit alors en cause la légitimité du Président et de son parti.

De plus, l'écrasante majorité du président et de son parti aux élections législatives et présidentielles commença à être mal vue autant sur la scène nationale (exacerbée par le cas Zongo) que sur la scène internationale. Le président lui-même a qualifié sa majorité avant les réformes de « majorité gênante » (Santiso et Loada, 2003 : 411). La réforme électorale est donc devenue une nécessité tactique pour Compaoré.

La combinaison de ces 2 facteurs a favorisé une réforme qui eut effectivement lieu en 2002. Contrairement au cas du Mali où une réforme du système électoral put avoir lieu grâce à une demande de l'opposition (puisque le régime savait que refuser une telle réforme à l'opposition aurait pu ruiner ses chances de réélection en minant sa réputation), le système électoral burkinabé doit sa réforme à la combinaison de l'émergence de la société civile suite à un scandale nationale et au maintien des institutions électorales⁵⁵ qui ont modifié les choix de Blaise Compaoré. « Ces améliorations... peuvent avoir des conséquences cruciales dans la mesure où elles modifient la structure incitatrice dans laquelle opèrent les politiciens, et dans la mesure où elles peuvent conduire à des résultats tels que ceux observés au Burkina Faso. » (Santisos et Loada, 2003 : 3).

La réforme permit un changement du processus électoral en parti inspiré du système sénégalais et malien. On assista à la mise en place d'une commission électorale indépendante du pouvoir, à la restriction à 2 mandats du président, à l'adoption d'une charte afin de réguler le financement des partis politiques et les campagnes électorales. De plus, l'opposition pouvait dorénavant légalement constituer un « cabinet fantôme ». D'autre part, la réforme provoqua le redécoupage des circonscriptions électorales afin d'améliorer la représentativité et permit l'introduction du bulletin unique et d'un code de conduite pour les partis politiques. Finalement, une nouvelle loi fut adoptée afin de réguler la couverture médiatique lors des élections. (Santisos et Loada, 2003).

Ainsi, pour la première fois lors des élections législatives en 2002, le parti de Blaise Compaoré ne détenait plus les 2/3 des sièges lui permettant d'amender la constitution. Le CDP remporta 51,3 % des sièges avec 49,5 % des voix (une disparité de 1,8 %, comparativement à l'élection précédente de 1997 où le système électoral permit une disparité de plus de 23 % en faveur du CDP) Majorité qu'il regagna en 2007. La réforme a permis un scrutin plus représentatif, elle augmenta la compétition politique et le taux de participation⁵⁶ (la population étant moins désabusée) et elle a permis de démontrer une perte d'appui envers le régime au pouvoir depuis 1987. « Si le système électoral précédent avait été maintenu, il est estimé que le parti au pouvoir aurait recueilli 87 sièges au lieu de 57, l'ADF-RDA 11 au lieu de 17, et le PDP/PS 3 au lieu de 10. De même, si les districts électoraux précédents avaient été maintenus, le parti au pouvoir aurait eu 79 sièges, l'ADF-RDA 15, et le PDP/PS 6. » (Santisos et Loada, 2003 : 12). Alors qu'en 2002, comme le démontre le tableau 3 de l'annexe 4, les élections ont été beaucoup plus représentatives, le parti de Blaise Compaoré obtenant 51.4 % des sièges

avec 49.5 % des voix. Ceci fait en sorte que le régime passe de la classification d'« uncompetitive authoritarianism » à « électoral authoritarianism » selon la classification de Diamond (Diamond 2002) car maintenant l'opposition parlementaire et de meilleures règles entourent le processus électoral.⁵⁷ La réforme électorale peut favoriser la progression de la démocratie dans un environnement autoritaire.

Cependant, la réforme est loin d'avoir réglé tous les problèmes démocratiques du Burkina Faso. En effet, « ...reform and repression coexisted and interacted throughout the period following a pendulum's logic. » (Santiso et Loda, 2003 : 403). De plus, les partis d'oppositions ont toujours des difficultés à coaliser, permettant au régime de Compaoré d'assurer un minimum de domination.

Conclusion

L'application du cadre néo institutionnel nous a permis de voir plusieurs dynamiques profondes et importantes dans la transformation des régimes. Les parcours différents effectués par le Mali et le Burkina nous permettent de saisir l'importance des institutions électorales et démocratiques et de leurs conditions d'émergence dans le trajet tortueux vers la démocratie libérale ainsi que les choix des dirigeants. Si la transition démocratique « révolutionnaire » au Mali a permis l'instauration de pratiques électorales plus démocratiques et plus souples, la transition « utilitaire » du Burkina mit en place des institutions et des pratiques électorales favorisant le maintien du régime répressif de Compaoré. Ainsi, lors de la période transitoire, le choix des acteurs est déterminant. « Les facteurs structurels existent incontestablement, mais ils ne peuvent servir à justifier les idées de préalables à la démocratie, car les acteurs ont toujours une marge de manœuvre » (Gazibo, 2002 : 444). De plus, le cheminement des 2 États nous permet d'affirmer que la

mobilisation de la société civile est essentielle afin d'instaurer des pratiques et des institutions électorales justes et équitables en mesure de favoriser l'alternance et de modifier ainsi le choix des acteurs politiques.

Comme le démontre en partie le cas du Burkina Faso, les États ne sont cependant pas « prisonnier » des conditions lors de la transition et des institutions créées par la suite, même si celles-ci encouragent le maintien du statu quo. Un évènement particulièrement fort et rassembleur (l'assassinat de Norbert Zongo) et le maintien des institutions électorales, même sous un régime autoritaire, peuvent provoquer le changement des institutions électorales et favoriser le changement de régime vers un régime plus démocratique en modifiant le choix rationnel des acteurs. Cependant, malgré toutes ces améliorations, le président Compaoré a continué d'être élu avec des majorités écrasantes lors des élections en 2005 et 2010, et le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) a regagné les 2/3 de la chambre législative en 2007 (73/111), mais l'a reperdu en 2012 (70/127) ce qui prouve que les institutions électorales ne peuvent à elles seules expliquer l'évolution du régime.

Nos conclusions ne sont pas sans rappeler celle de Magnusson et Clark. Ces auteurs affirment en effet que 3 facteurs principaux influencent l'évolution démocratique : 1- « leaders who put the rule of law according to democratic failure above their personal fortunes » 2- « difference in the institutions its leaders chose at the moment of transition » 3- La structure économique d'un État basée sur une rente importante (dans leur cas d'étude, le pétrole).⁵⁸ Ils nous mettent en garde sur le fait que toute étude se basant sur une seule variable afin d'expliquer les processus de changement de régime et de démocratisation ne peut qu'être simpliste. En ce sens, nous parvenons également à la

conclusion que l'étude des régimes et de leur évolution ne peut se restreindre à un débat entre agence et structure, mais doit absolument effectuer un amalgame des deux. « Explanation for democratic success and failure range widely along the agency-structure continuum. »⁵⁹ Par contre, à l'image des néo institutionnalistes, ils privilégient les élites et les institutions, d'où la spécificité de notre étude se concentrant également sur l'implication de la société civile dans le processus. En outre, comme nous le verrons dans la prochaine section, les facteurs idéationnels influencent également l'évolution des régimes.

D'autre part, l'insistance sur le choix rationnel des acteurs empêche les néo-institutionnalistes de bien cerner les dynamiques influençant le choix des acteurs dans toute leur complexité. En effet, les élites et les institutions ne sont pas les seules variables influençant le calcul coût-bénéfice des acteurs. Ce calcul rationnel dépend avant tout d'un contexte historique, culturel et idéologique. Les perspectives idéationnelles permettent justement de mieux comprendre le choix des acteurs et de cerner l'impact des institutions et des élites sur la population qui en définitive influence l'évolution des régimes, des institutions et des élites. Malgré les abus du régime et la stagnation du niveau de vie des Burkinabés, pourquoi continuent-ils « rationnellement » de voter pour Compaoré et son parti? Quel est l'impact d'une telle domination du régime « démocratique » par le gouvernement Compaoré sur la « culture politique » des Burkinabés?

« The transformations of Taiwan, Mexico, and Senegal in the 1990s show that competitive authoritarian regimes can become democracies. » (Diamond, 2002 :34). L'évolution des régimes est imprévisible. Les régimes hybrides peuvent évoluer dans des directions différentes ou en rester au statu quo.

3. Les approches « idéationnelles » pour analyser les régimes hybrides⁶⁰

« Adossée à une histoire dont la profondeur est généralement perdue de vue par un grand nombre d'analystes, l'Afrique avance vers plusieurs directions simultanément. »
(Mbembe, 1999, p.103)

Il s'agira ici de démontrer en quoi l'approche idéationnelle peut être un complément nécessaire à une analyse centrée sur une vision matérielle de l'évolution démocratique des régimes hybrides.⁶¹

Les approches idéationnelles ouvrent la voie à des études inédites sur les mœurs et les pratiques populaires qui sont identifiées comme le vrai terreau d'une vie démocratique. Elles effectuent un mariage entre la science politique, la sociologie, l'ethnographie et l'anthropologie afin d'être en mesure de mieux comprendre les dynamiques profondes de la relation des individus au pouvoir légitime. L'analyse idéationnelle prétend être en mesure de comprendre différemment les choix des acteurs et les répercussions des institutions. Par exemple, les défenseurs de l'approche idéationnelle n'analysent pas les institutions comme des entités objectives. Ils les voient comme quelque chose qui a un sens, qui a une signification pour les acteurs, ou des significations, et dont les effets ne peuvent se comprendre qu'à la lumière des représentations propres à cette société. (Bayart 1989; Médard 1998; Martin 1992; Toulabor 1992; Mbembe 1992, 2001; Schatzberg 2001; Banégas 1993, 2003; Wedeen 1999; Robinson; Otayek 1996, 1997, 2002; et Bourmaud 2006). Nous tenterons donc ici premièrement de situer leurs points communs. Afin de faire la lumière sur ces approches et déterminer la complémentarité possible avec les approches néo institutionnelles, nous présenterons deuxièmement quelques concepts par auteur qui nous seront utiles pour analyser le cas du Burkina Faso. Ils essaient pour la plupart d'opérationnaliser le concept

de « culture ». Ainsi, les transformations institutionnelles qui ont eu lieu au Burkina Faso ne sont pas sans effets. Il s'agit ici d'évaluer l'impact de cette évolution par une approche idéationnelle. « En effet, « ...en dépit du fatalisme qu'elles engendrent quand elles ne sont pas porteuses d'alternances...la reconfiguration institutionnelle n'ouvre-t-elle pas, fut-ce de manière involontaire, une voie plus large aux imaginaires et pratiques politiques. » (Hilgers et Mazzocchetti, 2010 : 8-9).

Les auteurs de cette approche adoptent une perspective d'anthropologie et de sociologie politique. Ils s'intéressent ainsi, en prenant compte du contexte historique et culturel, aux « stratégies des acteurs en lice : à leur teneur et à leur efficace (permettant ainsi de comprendre) l'invention démocratique comme processus d'hybridation et d'innovation culturelle. » (Bayart et coll., 1992 : p.17). Cette démarche éclaire « les symboliques et idiomes constitutifs du concept de démocratie telle que se l'approprient les acteurs... et singulièrement les « en bas du bas ». » (Bayart et coll., 1992 : p.18). Ils tentent donc d'étudier les représentations du politique, les discours, les mises en scène et les rites pour comprendre les dynamiques « transcendant » les individus d'une société donnée permettant de comprendre l'évolution d'un régime. Ils regardent également les différents lieux de contestation populaire du pouvoir, les manières par lesquelles le pouvoir se met en spectacle et par lesquelles il est mis en dérision afin de mieux comprendre les régimes et leur fonctionnement. De plus, l'ensemble des auteurs s'intéresse aux « imaginaires politiques » soit aux représentations du pouvoir légitime par la population et à l'impact sur l'évolution des régimes africains. Ils s'intéressent également aux « imaginaires collectifs » (l'ensemble des normes, des règles socialement acceptées, de culture commune, de représentation du monde partagé) visibles à travers

des règles comportementales socialement acceptées par une communauté d'individu et à travers les pratiques discursives propres à une société donnée. Ils s'intéressent donc à l'explication et à la compréhension du choix des acteurs. Certains auteurs parlent de structure culturelle ou idéationnelle (Médard et le néopatrimonialisme par exemple), mais la majorité tente d'éviter le piège déterministe d'une structure idéationnelle « sur déterminante ». Si leur réflexion peut laisser supposer un certain essentialisme, tous les auteurs affirment une interdépendance et une intersubjectivité de la culture ou de la « structure idéationnelle » d'une société. Cette « structure » est donc malléable dans le temps et dans l'espace. Cependant, il est important de noter que peu d'auteurs s'attardent sur les causes ou les conditions de ce changement. Bayart (1989), Mbembe (2001), Banégas (2003) et Toulabor (1992) mettent spécifiquement en relief les espaces de contestation et donc de changement.

Le moment électoral est aussi très important pour les tenants de l'approche idéationnelle afin de comprendre le fonctionnement des régimes hybrides. En effet, il s'agit d'un moment privilégié pour observer la façon dont le pouvoir se met en scène et les comportements de la population par rapport au pouvoir légitime. *Politique africaine*, revue fondée par Bayart, Mbembe et Toulabor, consacre d'ailleurs une édition complète sur les « élections comme les autres » où Otayek appelle à étudier « l'articulation entre culture de participation et vote, la structuration communautaire du « marché » électoral en passant par la signification de l'acte de voter ou encore les usages sociaux et politiques de la corruption électorale, c'est un ensemble de pistes extrêmement stimulantes qui s'ouvre devant la réflexion politologique. » (1998 : 4).

Concepts utilisés

Il faut d'abord noter qu'il existe une panoplie d'appellations différentes pour opérationnaliser une approche qui semble de prime abord semblable. Ainsi, certains parlent de culture (Wedeen, Chabal et Daloz (2006), Otayek (1997)), de culture politique (Martin), de la culture de la politique (Robinson). D'autres auteurs adoptent une approche idéationnelle sans utiliser le concept de culture qu'ils trouvent problématique puisque tendant nécessairement vers un certain essentialisme (Bayart(1989), Médard(1998), Bourmaud(2006), Toulabor (1992), Mbembe (2001)). Ici, le terme culture de la politique (culture of politics) me semble mieux adapté à notre questionnement de départ. En effet, la définition de Robinson met l'accent non seulement sur les pratiques politiques concrètes, mais s'attarde également à l'influence des représentations sur le rapport à la conception du pouvoir légitime. Robinson (1994 : 39-40) définit la culture de la politique (culture of politics) comme

« political practice that is culturally legitimated and societally validated by local knowledge. Rooted in a community's habits, customs and symbols regarding power, authority, participation and representation, its mores of are readily accessible to elites and ordinary people alike. Moreover (and this is a critically important point), a given culture of politics may be altered over time through a process of political learning. »

Cette définition permet de comprendre la culture de la politique comme « De-centered, historicised and contextulaised, it accommodates contested meanings, acknowledges asymmetrical power relations and encompasses marginal as well as modal political practices. » (Robinson, 1994 : 40)⁶². La culture de la politique est historique et malléable à travers un processus de réinterprétation constante et intersubjective entre tous les acteurs d'une société donnée. La culture de la politique est donc une variable

dépendante et indépendante. Elle est un processus continu de production de sens qui définit les relations légitimes entre les acteurs et qui définit les relations des acteurs au pouvoir légitime. Elle peut être visible grâce au « mode populaire d'action politique », à l'étude du langage, des « systèmes symboliques », des manifestations culturelles et politiques, etc.

Une méthodologie utile pour notre « proposition d'axe de recherche » est l'approche « par le bas » de Jean-François Bayart. La fondation de l'approche sociohistorique de Bayart est « le mode populaire d'action politique ». Son approche tente par tous les moyens d'éviter le piège de la « structure surdéterminante » que le concept de néopatrimonialisme de Médard institue selon lui.⁶³ Son approche lui permet de « saisir le jeu intime des relations entre les différents acteurs du système social, du point de vue des acteurs subordonnés, plutôt que de celui du pouvoir. » (Bayart et coll., 1992 : p.10). Il veut éviter de voir le peuple uniquement soumis à une autorité et des institutions toutes puissantes afin de mieux comprendre le rapport que la population entretient avec le pouvoir. L'État est un « tout social » que l'on se doit d'étudier autant dans une perspective historique que sociologique, économique et politique, mais par le « bas ». Il s'agit donc de suivre les acteurs dans leur contestation ou manipulation quotidienne du pouvoir (et de leur rapport à l'État) à travers, par exemple, les méthodes de « contrôle » ou de « contournement » du pouvoir, l'étude du champ lexical de la dérision politique ou l'analyse des chansons et des rêves pour rendre compte de ces dynamiques.

Pour sa part, Schatzberg (2001) propose justement une manière de déterminer comment les populations (particulièrement des pays africains, mais aussi ailleurs)

conçoivent le rapport au pouvoir légitime. « We have tended to underestimate the enduring importance of political culture. » (Schatzberg, 2001 : 3). Il définit la légitimité politique ainsi : « some things are politically thinkable while others are politically unthinkable... I define political legitimacy as that which is politically thinkable. » (Schatzberg 2001 : 32). Ainsi, afin d'être en mesure de trouver ce qui détermine la légitimité politique, l'auteur nous invite à regarder comment « ... les détenteurs du pouvoir et les citoyens disent et comprennent l'autorité politique... » (Jourde, 2009 : 61). Ainsi, à travers une analyse du discours du « bas » et du « haut » de plusieurs pays⁶⁴, il détermine qu'une « moral matrix of legitimate governance » permet de comprendre le rapport au pouvoir légitime des populations. (Schatzberg (2001)) Il prétend que cette matrice est applicable dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne. Il détermine 4 principales caractéristiques permettant de comprendre comment s'articule le rapport au pouvoir légitime : « L'obligation de nourrir et de protéger les citoyens, le devoir de limiter sa consommation personnelle, le devoir d'écouter et de respecter la parole des femmes et la nécessité de céder sa place en vertu des cycles naturels de vie. » (Schatzberg, cité dans Jourde, 2009 : 61). Si les tenants du pouvoir ne parviennent pas à asseoir leur autorité par ces 4 principes, ils doivent alors avoir recours à la coercition.

Après avoir décrit certains concepts des approches idéationnelles, nous nous pencherons sur ses fondements épistémologiques et ontologiques. Les approches idéationnelles ou « culturelles » ont donc une ontologie indéniablement idéationnelle puisqu'il n'y a pas que les institutions, les régimes et les élites : le monde « immatériel » est également important. Ainsi, elles remettent directement en cause le « choix rationnel des acteurs » avancé par les approches néo-institutionnelles. Les choix dépendent

toujours d'un contexte et d'une compréhension du monde contextuel, culturel et historique. Son épistémologie est antifondationaliste et post positiviste⁶⁵ puisqu'il ne croit pas en la distinction entre faits et valeurs, contrairement au néo-institutionnalisme. Il ne croit pas non plus que les sciences sociales peuvent être étudiées comme les sciences naturelles. Ainsi, ils n'ont pas tendance à proposer des hypothèses vérifiables ou falsifiables. Il préfère tenter de prendre une « photo » des phénomènes qu'ils observent permettant de comprendre, et moins de tenter de prévoir. +

3.1 Comparaison et opérationnalité

« By looking at the interaction of social forces, economic activities, formal institutions, and prevalent values, we may better grasp the meaning and direction of the diverse patterns that have evolved in Africa... »

Chazan et coll. 1992, 23

Adopter uniquement la théorie néo institutionnelle afin d'analyser et comprendre le parcours effectué par le Burkina Faso serait prioriser les facteurs matériels par rapport aux facteurs idéationnels. Cependant, une analyse complète et exhaustive des régimes hybrides et de leurs évolutions devrait inclure les facteurs matériels et idéationnels. Les représentations des acteurs de leur propre identité, les facteurs tels que la culture de la politique, la religion, la langue, etc. sont tous des variables nous permettant également de comprendre le comportement des acteurs et l'évolution des régimes. En effet,

« Les régimes semi-autoritaires sont, de fait, traversés par une tension : pour exister, ils doivent nourrir et rendre institutionnellement possible les espérances qu'ils tentent de neutraliser. Les aménagements qu'ils concèdent pour préserver leur légitimité ouvrent de nouveaux espaces qui, même s'ils les contrôlent, affectent les perceptions et les pratiques du pouvoir. »
(Hilgers et Mazzocchetti 2010 : 5)

Nous pouvons présenter une définition de la démocratie nous permettant d'évaluer « l'évolution démocratique » d'un point de vue néo-institutionnel et idéationnelle. La démocratie peut être définie comme l'institutionnalisation de la défaite et l'intériorisation du processus électoral et de l'alternance par la population et par les élites comme principal vecteur définissant la légitimité politique (rapport au pouvoir légitime).

Ainsi, les institutions et les pratiques électorales ont un impact sur l'évolution démocratique. Cependant, si les électeurs (qui ne peuvent être « entièrement et uniquement » manipulés par le pouvoir ou par les institutions) ont une conception du pouvoir légitime non compatible avec notre définition de la démocratie (alternance, élection, intériorisation de ces 2 concepts), cela affectera l'évolution démocratique. Par exemple, si les électeurs croient fermement qu'il est légitime que le président garde le pouvoir à vie, l'État ne pourra faire d'avancé démocratique significative suivant notre définition. Il est certainement plus périlleux et critiquable de déterminer le rapport au pouvoir légitime que les populations entretiennent, mais cela permet également de remettre l'*agency* au cœur du débat émancipatoire et du chemin vers la démocratie. C'est grâce, entre autres, à une approche par le bas que nous serons en mesure de déterminer l'évolution des mentalités à l'intérieur des régimes puisque dans un régime électoral et démocratique, c'est le bas qui, par définition, détermine le haut.

Donc, afin de comprendre l'impact des institutions et des pratiques électorales dans les régimes hybrides africains, il est important de ne pas tenir pour exogène, c'est-à-dire, déterminé d'avance, le « choix rationnel des acteurs ». La rationalité des acteurs (raison instrumentale) doit être comprise comme endogène, donc dépendante d'un contexte, d'une histoire, d'une compréhension du monde en constante évolution. Afin

d'évaluer le « path dependency » des approches néo-institutionnelles et la « démocratisation par les élections » de Lindberg, il est important de regarder l'évolution du rapport au pouvoir légitime des populations. Il faut donc regarder la culture de la politique telle que définit par Robinson, se concentrer sur une approche « par le bas » et définir la « matrice morale de la gouvernance légitime » afin de comprendre et d'évaluer les différents régimes, et si l'on assiste réellement à une « démocratisation par les élections » dans le cas du Burkina.

3.2 Le Burkina Faso : ou l'alternance démocratique improbable⁶⁶

Un bref survol de la situation au Burkina Faso nous permettra de rendre compte de la pertinence de l'évaluation idéationnelle des régimes hybrides pour comprendre les processus de démocratisation. Celle-ci infirme la « démocratisation par les élections » de Lindberg, selon laquelle « ...new evidence suggests that the repetition of electoral process, even if flawed or manipulated, can result in democratization ». (Lindberg, 2009 : 86) et que « ...repetition of multiparty elections can change the costs of both oppression and toleration and thus make elections key events that affect the cost-benefit analysis for incumbents as well as reformers. » (Lindberg, 2009 : 88). Cette affirmation peut être grandement nuancée par le cas du Burkina Faso. De plus, Bourgi affirme que « Même si durant la décennie 1990 les résultats des élections ont continué d'être contestés dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, singulièrement au Togo et en Guinée, ailleurs les scrutins ont été de plus en plus intériorisés comme une norme qui, à défaut d'être totalement identifiée au bon fonctionnement de la démocratie, traduisait une demande de plus de démocratie. » (Bourgie, 2009 : 28).

Cependant, Blaise Compaoré, s'est fait réélire en novembre 2010 pour sa 23^e année comme président avec un résultat « stalinien » de 80 % des voix au premier tour, résultat pratiquement identique au cours des 4 dernières élections⁶⁷. Pourtant, le Burkina Faso est l'un des pays ayant l'indicateur de développement humain (IDH) le plus bas au monde depuis l'accession au pouvoir de Blaise Compaoré en 1987.⁶⁸ La population semble amplement insatisfaite du rendement économique si on se fie aux statistiques.⁶⁹ D'autre part l'emprisonnement ou la disparition de témoins gênants, des opposants politiques, des membres influents de la société civile (comme les représentants du Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et des Partis Politiques (COSMPP)), la monopolisation des médias et l'intimidation des médias favorisant les partis d'opposition, l'impunité et la faiblesse du système judiciaire, sont toutes des caractéristiques du régime de Compaoré.⁷⁰ Malgré le désarroi de la population, pourquoi continue-t-elle de voter pour le même président dans des élections jugées acceptables par les observateurs internationaux et par la population elle-même⁷¹? L'élection au Burkina se « prépare » bien avant le jour de l'élection, de sorte qu'elle peut apparaître juste et équitable même si elle ne l'est pas (Comme lorsqu'on achète les notables des petites villes des mois avant l'élection et l'arrivée des observateurs). Les conditions dans lesquelles ces institutions démocratiques ont été implantées influencent le comportement démocratique par la suite. Les Burkinabés ne votent donc pas « malgré la stagnation de leur niveau de vie », mais bien parce que le jeu est arrangé. Ainsi, le Burkina Faso est un exemple que la répétition du processus électoral dans un « régime hybride » africain ne permet pas nécessairement la mise en place de pratiques démocratiques, et encore moins

l'intériorisation des valeurs démocratiques. La résultante en est donc la reconduction du régime autoritaire.

Afin d'évaluer le rapport au pouvoir légitime de la population burkinabé, nous pouvons d'abord analyser les plus récentes statistiques de l'Afrobarometer. Il faut noter que ce sondage a lieu dans le contexte d'un régime autoritaire, et donc que la valeur des résultats peut être contestable.⁷² Ces dernières présentent toutefois des données alarmantes sur les valeurs démocratiques et sur la culture de la politique au Burkina Faso. Ainsi, non seulement la population du Burkina Faso en 2009 est le troisième des dix-neuf pays sondés qui supporte le moins la démocratie comme type de gouvernement, mais elle est également celle qui supporte le plus la prise du pouvoir par les militaires avec 50 % de la population.⁷³ De plus,

« In Burkina Faso, the supply of democracy (36 percent) exceeds demand (18 percent) by a factor of two to one. With this profile of opinion, the general public in this group of countries is predisposed to easily acquiesce to strong leaders who control dominant political parties or originate from the armed forces. Unless these autocratic elites reform themselves, any change in these countries is likely to move away from, rather than toward, consolidated democracy. » (Afrobarometer Briefing Paper No. 67 (2009) : p.15)

D'autre part, les tableaux de l'annexe 6⁷⁴ révèlent des points remettant également en doute l'intériorisation des valeurs démocratiques. Par exemple, 34 % des répondants sont d'accord avec l'implantation d'un parti unique! Finalement, 35 % des répondants croient que le président ne devrait pas être limité par des décisions judiciaires. Ainsi, la population du Burkina Faso ne semble pas intérioriser les valeurs d'alternance et de légitimité politique par les urnes, et donc de demande démocratique, et ce malgré huit élections législatives et présidentielles en 19 ans.⁷⁵

Pour sa part, Hagberg (2002), grâce à une analyse de discours pertinente, démontre que la « matrice de la légitimité politique » est malléable et qu'un évènement « critical juncture » peut survenir pour modifier la matrice. Après l'affaire Zongo, la lutte contre l'impunité est devenue un thème récurrent de la politique et de la société civile burkinabé. « C'est avec l'émergence du mouvement «Trop c'est trop» que la société civile est apparue comme un acteur incontournable du changement politique » (Loada, 1999 : 140). Ainsi, la lutte à l'impunité est devenue l'une des « variables » de la « matrice morale de la gouvernance légitime ». Cela n'a pas empêché le président de se faire réélire en 2005 et en novembre 2010. Cette situation démontre qu'un « critical juncture » peut modifier le rapport au pouvoir légitime de la population. Cependant, cette situation démontre également que dans un régime électoral autoritaire, le pouvoir peut « remodeler » la « matrice morale de la légitimité politique ». ⁷⁶

D'autre part, il faut également rappeler que le principe de l'élection est plus ou moins récent pour les sociétés africaines, et en particulier pour la société burkinabé. Loin d'affirmer une « incompatibilité culturelle » des élections, force est de constater qu'elles ont été « réappropriées, relues, réinterprétées par les Africains ». (Otayek, 1996 : p.52). De plus, « Cette évolution passe par la recherche d'exigence et de maturation de la culture électorale, constituée de valeur démocratique, qui fait actuellement défaut dans la majorité des États d'Afrique noire francophone. » (Kokoroko, 2009 : 123). Ainsi, il n'existe pas d'équivalent du mot voté dans les trois principales langues nationales (Moré (ethnie Mossi) Dioula (ethnie Dioula) et Fulfuldé (Peuls)). « Comment alors penser un acte social innommable? » (Otayek, 1996 : p.52). De plus, le mot « député » a été traduit chez les Mossis (population dominante (48 % de la population), ethnie de Blaise

Compaoré⁷⁷) par « naaba », sois chef. Cependant, « Titulaire du *naam*, «force d'origine divine qui permet à un homme de commander d'autres hommes», le *naaba* est propriétaire de sa chefferie jusqu'à sa mort, et sa légitimité, sauf exception, n'est jamais remise en cause. » (Otayek, 1996 : p.52). On ne peut sous-estimer le poids d'une telle conception sur le rapport au pouvoir légitime et sur le processus électoral. En ce sens, un rapport de l'afrobarometer démontre que la population croit à plus de 50 % qu'il ne faut pas remettre en cause les dirigeants et qu'on doit leur démontrer plus de respect.⁷⁸ De plus, 47 % des répondants perçoivent le poste de président comme étant « le père » de la nation plus que comme un « employé » de la nation, réaffirmant l'alternance en vertu des cycles naturels de vie.⁷⁹

Il est intéressant de noter que le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), parti du président Compaoré, est souvent appelé « Congrès pour la Distribution des Postes » dans les journaux et par la population (Hagberg 2002 : 225). De plus, les Burkinabés disent souvent « Être député, c'est donc avoir l'assurance de profiter du « mangement » » (Otayek 1996 : 49). D'autre part, chez les Mossis, on « mange la chefferie ». « Autrement dit, le pouvoir donne lieu à la richesse, mais ceci implique qu'elle donne lieu à une certaine redistribution. » (Otayek 1996 : 49). On peut donc voir une référence directe à la première variable de la « matrice » soit « l'obligation de nourrir les citoyens », réaffirmant la pertinence de l'utilisation du concept avancé par Schatzberg et pouvant nous informer sur la compréhension du pouvoir légitime chez les Burkinabés.⁸⁰

D'autre part, la matrice de Shatzberg (2001) fait également référence à « l'alternance selon les cycles naturels de vies ». Cette variable réfère au fait que plusieurs Africains, même s'ils ne font pas référence à la démocratie avec des termes nécessairement procéduraux, croient à une certaine forme d'alternance. Compaoré, étant au pouvoir depuis plus de 25 ans, ne semble pas respecter cette variable de la légitimité politique. Cependant, il a été assez habile dans la redistribution des fruits néo patrimoniaux et a réussi à assoir assez de gens autour de la table pour que tous les gens importants « parviennent à manger quelque chose. » Il peut ainsi garder artificiellement un minimum de légitimité politique.

Finalem⁸¹, le désintéressement de la population par rapport à l'acte de voter est important. Si l'on comptait 7 000 000 d'électeurs potentiels (sur une population d'environ 15 millions), seulement 3.2 millions d'électeurs se sont inscrits et 50 % de ce nombre est allé voter.⁸² Des études plus poussées sur l'explication de ce désintéressement électoral seraient d'ailleurs nécessaires. Des pistes sont cependant avancées par certaines analyses du discours. La désillusion et le fatalisme de la population burkinabée face au politique, particulièrement chez les jeunes, sont clairement démontrés par J. Mazzocchetti (2006) et Hilger (2006). La récupération par le régime de la rhétorique de la démocratie (il)libérale a réduit la capacité de celle-ci à donner une forme à la contestation.

Le pouvoir n'hésite d'ailleurs pas à se réappropriier tous les espaces de contestation. Ainsi, pour occulter la commémoration du 20^e anniversaire de la mort de Sankara, le régime n'a pas hésité à réécrire l'histoire en célébrant parallèlement le 15

octobre 2007 le 20^e anniversaire de la « renaissance démocratique » au Burkina Faso, après le tollé suscité, par le thème initialement retenu, celui du 20^e anniversaire de la prise du pouvoir de Blaise Compaoré. (Loada 2010 : p.269). De plus, « on préfère garder celui qui s'est rempli les poches plutôt que de prendre un nouveau qui va commencer par se remplir les poches. » (Entretien avec une étudiante en pharmacie , (Mazzocchetti, 2006 : 77)) « Cette perception de la politique et du politique comme absence des possibles est largement partagée dans le Burkina Faso d'aujourd'hui, au-delà des genres, des âges, des classes, des ethnies ou des origines géographiques. Pour la majorité des Burkinabés, « le changement », dans le sens d'une amélioration des conditions de vie, ne viendra pas du système politique actuel. » (Hilgers et Mazzocchetti, 2006 : 17).

Conclusion : Une démocratie à double façade : Un régime « non transitoire »

En conclusion, nous avons démontré que l'analyse des régimes hybrides africains est nécessaire et que de réduire notre analyse à une seule perspective ne permet pas de cerner l'impact des institutions et des pratiques démocratiques. Nous n'avons pas nécessairement assisté à une « 3e vague de démocratisation » comme l'affirmait Huntington. Il ne s'agit pas d'un débat dichotomique entre régime démocratique et régime autoritaire. Cet éternel débat découlant de la guerre froide empêche les analystes de comprendre l'évolution des régimes dans toutes leurs complexités. Si nous assistons à l'apparition de « nouveaux » régimes, ces derniers ne sont pas « en chemin » vers la démocratie.

La théorie néo-institutionnaliste permet effectivement de comprendre les « stratégies du haut », mais très peu celles du « bas ». La comparaison entre le Mali et le

Burkina permet de comprendre les stratégies des élites pour le contrôle et la manipulation des institutions. Elle nous aide à comprendre l'impact et l'importance des moments de transition. Elle permet aussi de saisir l'impact des institutions et des pratiques sur l'univers des possibles offerts à la population. Elle ne rend cependant pas compte de l'impact de ces institutions sur l'imaginaire de la population post-colonial dont on ne peut évaluer les agissements uniquement par la théorie du choix rationnel. Ce concept, comme nous l'avons démontré, est difficilement applicable et doit être contextualisé, historicisé et appliqué avec beaucoup de précautions. D'autre part, la théorie idéationnelle, malgré les accusations des néo-institutionnalistes n'est pas « essentialiste » et ne prétend pas découvrir la nature d'une société donnée. C'est d'ailleurs le propre des théories positiviste de penser que toute bonne théorie doit absolument tenter de dégager des lois à l'image des approches en science naturelle. Ainsi, il est grand temps que la politique comparée s'ouvre aux théories⁸³ et tente de combiner les analyses, plutôt que de rejeter mutuellement les conclusions des opposants. D'autre part, l'approche idéationnelle, malgré sa complexité, nous permet de saisir l'ampleur et la complexité de l'étude des régimes hybrides africains. Dans le cas du Burkina Faso, elle relativise, sans le nier, l'impact des institutions et des pratiques électorales. Elle nous permet de comprendre la démocratie comme un acte d'hybridation et d'adaptation à des contextes particuliers. Ainsi, l'approche idéationnelle laisse envisager qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un régime en « consolidation » démocratique (Les transitologistes voyant 3 phases aux régimes soient la libération, la transition et la consolidation), mais d'un régime à part entière évoluant et modifiant notre conception occidentale de la démocratie sans nécessairement être dans une perspective « évolutive ». Il s'agissait ici

d'essayer de démontrer que l'analyse idéationnelle peut nous aider à mieux comprendre les régimes, et non pas tenter une analyse idéationnelle exhaustive du contexte burkinabé. Une analyse future pourrait s'engager plus en profondeur dans l'analyse idéationnelle et tenter une comparaison entre deux régimes hybrides de la région. (Le Mali et le Burkina seraient des exemples particulièrement intéressants pour les nombreuses variables qu'ils ont en commun) La compréhension de l'impact des institutions électorales par le haut et le bas est primordiale dans l'analyse des régimes hybrides.

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Classement des régimes selon la typologie de Larry Diamond.....p.55

Annexe 2 : Programme des Nations Unies pour le Développement : évolution de l'indice de développement humain (1985-2004).....p.56

Tableau 1 : Mali

Tableau 2 : Burkina

Annexe 3 : Niveau de mobilisation sociale pour chaque groupe de la société civile lors de la transition.....p.57

Annexe 4 : Les élections au Burkina Faso

.....p.58

Tableau 1 : Burkina Faso : Résultat des législatives de 2002 Pourcentage des voix par parti

Tableau 2 : Burkina Faso (1970-2002) : Nombre d'électeurs et pourcentage de participation

Tableau 3 : Burkina Faso : Élection législative, Pourcentage de votes et nombre de sièges (1992-2002)

Tableau 4 : Évolution du pourcentage de votes et du nombre de votes du CDP mené par Blaise Compaoré

Tableau 5 : Résultat : Élection présidentielle de 1991

Tableau 6 : Résultat : Élection présidentielle de 1998

Tableau 7 : Résultat : Élection présidentielle de 2005

Tableau 8 : Résultat : Élection présidentielle de 2010

Tableau 9 : Résultat : Élection législative de 1992

Tableau 10 : Résultat : Élection législative de 1997

Tableau 11 : Résultat : Élection législative de 2002

Tableau 12 : Résultat : Élection législative de 2007

Annexe 5 : Les élections au Mali

.....p.66

Tableau 1 : Résultat : Élection présidentielle de 1992

Tableau 2 : Résultat : Élection présidentielle de 1997

Tableau 3 : Résultat : Élection présidentielle de 2002

Tableau 4 : Résultat : Élection présidentielle de 2007

Tableau 5 : Résultat : Élection législative de 1992

Tableau 6 : Résultat : Élection législative de 1997

Tableau 7 : Résultat : Élection législative de 2002

Tableau 8 : Résultat : Élection législative de 2007

Annexe 6 : Statistiques de l'Afrobarometer

.....p.73

Tableau 1 : Pourcentage de gens appuyant la Démocratie

Tableau 2 : Pourcentage de la population désapprouvant un régime militaire

Tableau 3 : Pourcentage des gens croyant vivre dans une démocratie accomplie

Tableau 4 : Perception de la performance du gouvernement (Burkina Faso)

Tableau 5 : 1-Êtes-vous libre de choisir sans pression la personne pour laquelle vous allez voter?

2-Doit-on démontrer plus de remise en cause ou plus de respect des dirigeants?

3-Le gouvernement est-il un père de famille ou un employé du peuple?

4-Est-ce qu'il y a seulement un parti politique qui peut se présenter aux élections?

5-Le président doit-il être limité par les lois?

ANNEXE 1

Classement des régimes selon la typologie de Larry Diamond

Diamond L, 2002, « Thinking about hybrid regime », *Journal of Democracy*, Vol 13, No.2, p. 31

TABLE 2—CLASSIFICATION OF REGIMES AT THE END OF 2001 (CONT'D)

LIBERAL DEMOCRACY FH 1-2.0	ELECTORAL DEMOCRACY FH > 2.0	AMBIGUOUS REGIMES	COMPETITIVE AUTHORITARIAN	HEGEMONIC ELECTORAL AUTHORITARIAN	POLITICALLY CLOSED AUTHORITARIAN
ASIA (E, SE, & S) (25) Japan (1,2) Taiwan (1,2) South Korea (2,2)	India (2,3) Mongolia (2,3) Philippines (2,3) Thailand (2,3) Bangladesh (3,4) Nepal (3,4) Sri Lanka (3,4)	Indonesia (3,4)	East Timor (5,3)* Malaysia (5,5)	Singapore (5,5) Maldives (6,5) Cambodia (6,5) Pakistan (6,5) ²	Brunei (7,5) Bhutan (7,6) China (7,6) Laos (7,6) Vietnam (7,6) Afghanistan (7,7) Burma (7,7) North Korea (7,7)
PACIFIC ISLANDS (12) 8 Pacific island states ³	Papua New Guinea (2,3) Solomon Islands (4,4)	Fiji (4,3) Tonga (5,3)**			
AFRICA (SUB-SAHARA) (48) Cape Verde (1,2) Mauritius (1,2) São Tomé & Príncipe (1,2) South Africa (1,2) Botswana (2,2)	Ghana (2,3) Mali (2,3) Namibia (2,3) Benin (3,2) Madagascar (2,4) Seychelles (3,3) Senegal (3,4) Malawi (4,3) Niger (4,4)	Mozambique (3,4) Tanzania (4,4) Nigeria (4,5) Djibouti (4,5) Sierra Leone (4,5) Zambia (5,4)	Lesotho (4,4) Central African Rep. (4,5) Guinea-Bissau (4,5) Côte d'Ivoire (5,4) Gabon (5,4) The Gambia (5,5) Togo (5,5) Ethiopia (5,6) Kenya (6,5) Cameroon (6,6) Zimbabwe (6,6)	Burkina Faso (4,4) Congo, Brazzaville (5,4) Comoros (6,4) Mauritania (5,5) Chad (6,5) ⁴ Guinea (6,5) Uganda (6,5) Angola (6,6) Liberia (6,6) Equatorial Guinea (6,7)	Swaziland (6,5)** Burundi (6,6) Congo, Kinshasa (6,6) Eritrea (7,6) Rwanda (7,6) Somalia (6,7) Sudan (7,7)
MIDDLE EAST-NORTH AFRICA (19) Israel (1,3)		Turkey (4,5)	Lebanon (6,5) Iran (6,6) Yemen (6,6)	Kuwait (4,5)** Jordan (5,5)** Morocco (5,5)** Algeria (5,6) Tunisia (6,5) Egypt (6,6)	Bahrain (6,5)** ⁵ Oman (6,5)** United Arab Emirates (6,5)** Qatar (6,6)** Iraq (7,7) Libya (7,7) Saudi Arabia (7,7)** Syria (7,7)

*International Protectorate.

**Traditional Monarchy. Tonga is a liberal autocracy, with only partial elective authority.

ANNEXE 2

Programme des Nations Unies pour le Développement Évolution de l'indice de développement humain (1985-2004)

Tableau 1 : Mali

Table 1:

Human Development Index (HDI) in Selected African Democracies, 1985-2004

	1985	1990	1995	2004	Difference [1990/2004]
SSA	0.45	0.46	0.46	0.47	+0.02
Benin	0.37	0.37	0.40	0.43	+0.06
Botswana	0.64	0.68	0.66	0.57	-0.07
Ghana	0.48	0.51	0.53	0.53	+0.05
Madagascar	0.44	0.45	0.46	0.51	+0.07
Mali	0.26	0.29	0.31	0.34	+0.08
Mauritius	0.69	0.73	0.75	0.79	+0.10
South Africa	0.70	0.74	0.74	0.65	-0.05
Zambia	0.49	0.46	0.43	0.41	-0.08
Net across countries [1990-2004]					+0.16
Average					+0.02

Source: UNDP, accessed at http://hdr.undp.org/hdr2006/statistics/flash/statistics_trends.cfm

Tableau 2 : Burkina Faso

Table 2:

Human Development Index (HDI) in Selected African Non-democracies, 1985-2004

	1985	1990	1995	2004	Difference [1990/2004]
SSA	0.45	0.46	0.46	0.47	+0.02
Burkina Faso	0.30	0.31	0.31	0.34	+0.03
Cameroon	0.51	0.52	0.50	0.51	-0.01
Congo (Rep)	0.54	0.53	0.53	0.52	-0.01
Kenya*	0.53	0.55	0.53	0.49	-0.06
Nigeria+	0.39	0.41	0.42	0.45	+0.04
Swaziland	0.58	0.62	0.60	0.50	-0.12
Uganda	0.41	0.41	0.41	0.50	+0.09
Zimbabwe	0.64	0.64	0.59	0.49	-0.15
Net across countries [1990-2004]					-0.19
Average					-0.02

* transition 2002

+ transition 1999

Source: UNDP, accessed at http://hdr.undp.org/hdr2006/statistics/flash/statistics_trends.cfm

ANNEXE 3

Niveau de mobilisation sociale pour chaque groupe de la société civile lors de la transition

(Élevé : H, Modéré : M, Bas : L)

Bratton, M. et van de Walle, N. 1992, « Popular protest and political reform in Africa », *Comparative Politics*, vol. 24, p. 442.

Table 1 Popular Protests in Selected African Countries (November 1989–May 1991)

	DATE OF FIRST PROTEST	SOCIAL GROUPS INVOLVED				STATE ELITE DEFECTIONS
		Civil	Students	Service Unions	Churches	
Benin	11/89	L	H	M	M	H
Burkina Faso	9/90	L	M	L	L	L
Cameroon	2/90	M	L	L	M	M
C.A.R.	3/90	L	H	H	L	M
Comoros	1/90	L	L	L	M	L
Congo	4/90	M	M	H	M	H
Côte d'Ivoire	2/90	H	H	M	L	M
Gabon	11/89	M	H	M	M	L
Kenya	2/90	H	L	L	H	L
Niger	2/90	M	M	H	L	L
Mali	1/91	M	M	H	L	M
Sierra Leone	5/90	H	L	L	M	L
Togo	9/90	H	H	L	L	L
Zaire	5/90	H	M	L	H	M
Zambia	6/90	M	L	H	M	H
Zimbabwe	11/89	H	L	H	M	L

Key: L = Low or Absent; M = Moderate; H = High

Sources: See endnote 4.

Note: The table refers to events during the eighteen-month period from November 9, 1989 to May 8, 1991 only. Protests before or after these dates are excluded. In the case of Benin, protests lasted throughout 1989, and in the case of Zimbabwe actually began in October 1989. Mozambique and Senegal, countries outside of our sample, also witnessed significant protests during this period.

ANNEXE 4

Les élections au Burkina Faso

Tableau 1

Burkina Faso : Résultat des législatives de 2002, pourcentage des voix par parti

Santiso, C. et Loada, A. 2003, « Explaining the unexpected: Electoral reform and democratic governance in Burkina Faso », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 41, no. 3

Results of the 2002 parliamentary elections

	Number of valid votes	Number of seats	Percentage of valid votes	Percentage of seats
Ruling party				
CDP	852,835	57	49.5	51.4
Opposition				
ADF/RDA	218,098	17	12.7	15.3
PDP/PS	129,959	10	7.5	9.0
CFD	76,220	5	4.4	4.5
PAI	62,391	5	3.6	4.5
PAREN	46,306	4	2.7	3.6
PDS	41,281	3	2.4	2.7
UNIR MS	41,612	3	2.4	2.7
CPS	44,829	2	2.6	1.8
CNDP	34,681	2	2.0	1.8
APL	11,857	1	0.7	0.9
FPC	9,076	1	0.5	0.9
UDPI	7,295	1	0.4	0.9
Others	147,624	0	8.6	0.0
Total	1,724,064	111	100.0	100.0

Source: Supreme Court (2002). These results were compared to and contrasted with other sources in order to ensure accuracy, including the national independent electoral commission, CENI (www.ceni.bf), IDEA voter turnout data (www.idea.int/vt) and IFES election guide (www.ifes.org/eguide).

Tableau 2Burkina Faso (1970-2002) : Nombre d'électeurs et pourcentage de participation

Santiso, C. et Loada, A. 2003, « Explaining the unexpected: Electoral reform and democratic governance in Burkina Faso », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 41, no. 3

Trends in voter turnout (1970–2002)

Year	Type	Votes cast	RV	Turnout %	VAP	Vote/VAP %	Invalid %	Pop. size
1970	Parliament	1,156,697	2,395,226	48·3	2,497,500	46·3	3·8	5,550,000
1978	Parliament	1,161,824	2,887,550	40·2	2,969,000	39·1	n/a	5,938,000
1991	President	1,256,381	3,564,501	35·2	4,595,500	27·3	3·3	9,191,000
1992	Parliament	1,260,107	3,727,843	33·8	4,716,500	26·7	n/a	9,433,000
1997	Parliament	2,220,161	4,985,352	44·5	5,376,800	41·3	4·9	10,754,000
1998	President	2,361,294	4,210,234	56·1	5,032,586	46·9	0·1	11,123,673
2002	Parliament	1,868,645	2,913,219	64·1	n/a	n/a	7·7	n/a

Notes: RV: Registered voters; VAP: Voting-age population.

Source: IDEA Voter Turnout (www.idea.int/vt).

Tableau 3Burkina Faso : Élection législative Pourcentage de vote et nombre de sièges (1992-2002)

Santiso, C. et Loada, A. 2003, « Explaining the unexpected: Electoral reform and democratic governance in Burkina Faso », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 41, no. 3

Ruling party and opposition in historical perspective, 1992–2002

	2002		1997		1992	
	% valid votes	% seats	% valid votes	% seats	% valid votes	% seats
Ruling party*	49·5	51·4	68·1	91·0	48·0	73·0
Opposition**	50·5	48·6	31·9	9·0	52·0	27·0
Total	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0

Notes:

* For convenience purposes, we consider only the ODP-MT to be the ruling party in 1992 and the CDP in 1997 and 2002.

** Those political parties not members of the ruling coalition are considered in the opposition.

Source: Supreme Court (2002) for the 2002 data, and Santiso & Otayek (1998) for 1992 and 1997 data.

Tableau 4

Évolution du pourcentage de votes et du nombre de votes du CDP mené par Blaise Compaoré

Santiso, C. et Loada, A. 2003, « Explaining the unexpected: Electoral reform and democratic governance in Burkina Faso », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 41, no. 3

Declining support for the ruling party, 1991–2002

Year	Type	Ruling party	
		% of votes cast	Total votes
1991	Presidential	75	942,286
1992	Parliamentary	48	604,851
1997	Parliamentary	68	1,511,930
1998	Presidential	87	2,054,326
2002	Parliamentary	51	960,484

Tableau 5

Résultat : Élection présidentielle de 1991

The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013,
<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

1 December 1991 Presidential Election*/**

Registered Voters 3,179,053
 Total Votes (Voter Turnout) 868,038 (27.3 %)
 Invalid/Blank Votes 117,892
 Total Valid Votes 750,146

Candidate (Party)	Number of Votes	% of Votes
Blaise Compaoré (ODP-MT)	750,146	100.00 %

*The opposition boycotted the election.

**Blaise Compaoré received 100.00% of the valid votes cast and 86.42% of the total votes cast in the election.

Tableau 6

Résultat : Élection présidentielle de 1998

The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013,
<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

15 November 1998 Presidential Election*

Registered Voters 4,210,134
Total Votes 2,361,294
(Voter Turnout) (56.1 %)
Invalid/Blank Votes 97,001
Total Valid Votes 2,264,293

Candidate (Party)	Number of Votes	% of Votes
Blaise Compaoré (CDP)	1,981,713	87.52 %
Ram Ouédraogo (UVDB)	149,650	6.61 %
Fredéric Guima (FR-RDA)	132,930	5.87 %

*The election was boycotted by the major opposition parties.

Tableau 7

Résultat : Élection présidentielle de 2005

The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013,
<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

13 November 2005 Presidential Election

Registered Voters 3,924,328
Total Votes 2,262,899
(Voter Turnout) (57.7 %)
Invalid/Blank Votes 196,629
Total Valid Votes 2,066,270

Candidate (Party) [Coalition]	Number of Votes	% of Votes
Blaise Compaoré (CDP) [AMP]*	1,660,148	80.35 %
Bénéwendé Stanislas Sankara (UNIR-MS)**	100,816	4.88 %
Laurent Bado (PAREN)	53,743	2.60 %
Philippe Ouédraogo (PDS)**	47,146	2.28 %
Ram Ouédraogo (RDEB)	42,061	2.04 %
Ali Lankoandé (PDP-PS)	35,949	1.74 %
Norbert Michel Tiendrébéogo (FFS)**	33,353	1.61 %
Soumane Touré (PAI)	23,266	1.13 %
Gilbert Bouda (PBR)	21,658	1.05 %
Pargui Emile Paré [AS]	17,998	0.87 %

Hermann Yaméogo (UNDD)***	15,685	0.76 %
Toubé Clément Dakio (UDD)	7,741	0.37 %
Nayabtigungu Congo Kaboré (MTP)	6,706	0.32 %

*In addition to being the Congress for Democracy and Progress (CDP) party candidate along with the additional support of the 22-party Presidential Movement Alliance (AMP), Blaise Compaoré received the support of two other parties - the Alliance for Democracy and Federation-African Democratic Rally (ADF-RDA) and the Rally of Democrats for Faso (RDF).

**A number of candidates received the support of parties other than their own, although formal coalitions were not created. They are:

-Bénéwendé Sankara - Sankarist Democratic Front (FDS)
 -Philippe Ouédraogo - Convergence for Social Democracy (CDS) and the Union of Progressive Forces (UFP)
 -Norbert Tiendrébéogo - Convergence of Hope (L'Espoir)

***Hermann Yaméogo withdrew from the election in late October 2005, but his name remained on the ballot and he garnered votes. Prior to his withdrawal, he had received the support of nine political parties in addition to the National Union for the Defense of Democracy (UNDD). They were the National Convention of Progressive Democrats (CNDP), Patriotic Front for Change-Yelemani (FPC-Yelemani), Group of Patriotic Democrats (GDP), Citizens League of Builders (LCB), Movement for Democracy and Rebirth (MDR), Party of Independent Forces for Development (PFID), National Republican Party-Right Path (PNR-JV), Union of Democrats and Independent Progressives (UDPI), and the Union of Forces for Renewal (UFR). It is unclear if these parties chose to endorse other candidates after Yaméogo withdrew.

Tableau 8

Résultat : Élection présidentielle de 2010

The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013,

<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

21 November 2010 Presidential Election

Registered Voters	3,234,555
Total Votes (Voter Turnout)	1,773,151 (54.8 %)
Invalid/Blank Votes	78,954
Total Valid Votes	1,694,197

Candidate (Party) [Coalition]	Number of Votes	% of Votes
Blaise Compaoré (CDP) [AMP]*	1,357,955	80.15 %
Hama Arba Diallo (PDS)**	139,114	8.21 %
Bénéwendé Stanislas Sankara (UNIR-PS) [Burkind lom]	107,331	6.34 %
Boukary Kaboré (UPS-MP)**	39,188	2.31 %
Maxime Kaboré	25,085	1.48 %
Pargui Emile Paré (MPS-PF) [CAP]	14,560	0.86 %
Ouampoussoga François Kaboré (PDP-PS)	10,964	0.65 %

*In addition to being the Congress for Democracy and Progress (CDP) party candidate along with the additional support of the Presidential Movement Alliance (AMP) coalition, Blaise Compaoré was also supported by the Alliance for Democracy and Federation-African Democratic Rally (ADF-RDA).

**Candidates who received the support of parties other than their own without creating formal coalitions, include:

-Hama Arba Diallo - African Independence Party (PAI), Social Forces Front (FFS), Builders of Faso (FASO METBA), Citizens League of Builders (LCB), Union for Democracy and Social Progress (UDPS), Union of Progressive Forces (UFP).

-Boukary Kaboré - National Council for Renaissance-Sankarist Movement (CNR-MS) and the Party for National Unity and Development (PUND).

Tableau 9

Résultat : Élection législative de 1992

The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013,
<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

24 May 1992 Assembly of People's Deputies Election
 Registered 3,727,843
 Voters
 Total Votes 1,260,107 (33.8 %)
 (Voter
 Turnout)

Party/[Coalition]	Number of Seats (107)
Popular Front [FP]	84
Organization for People's Democracy-Labor Movement (ODP-MT)	78
African Independence Party (PAI)	2
Burkinabe Socialist Party (PSB)	1
Movement of Progressive Democrats (MDP)	1
Movement for Social Democracy (MDS)	1
Union of Social Democrats (USD)	1
Opposition	23
National Convention of Progressive Patriots-Social Democratic Party (CNPP-PSD)	12
African Democratic Rally (RDA)	6
Alliance for Democracy and Federation (ADF)	4
Union of Independent Social Democrats (USDI)	1

Tableau 10

Résultat : Élection législative de 1997

The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013,
<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

11 May 1997 National Assembly Election
 Registered 4,985,352
 Voters
 Total Votes 2,220,161
 (Voter (44.5 %)
 Turnout)
 Invalid/Blank 108,183
 Votes
 Total Valid 2,111,978
 Votes

Party	Number of Votes	% of Votes	Number of Seats
-------	-----------------	------------	-----------------

			(111)*
Congress for Democracy and Progress (CDP)	1,449,082	68.61 %	101
Party for Democracy and Progress (PDP)	213,620	10.11 %	6
Alliance for Democracy and Federation (ADF)	156,325	7.40 %	2
African Democratic Rally (RDA)	136,006	6.44 %	2
Others	156,945	7.43 %	-

*After the election in May, fresh balloting was held on 19 June 1997 in four constituencies where the Supreme Court had dismissed earlier results because of irregularities. The CDP, which had won 97 seats in May, secured all 4 seats, raising its total to 101.

Tableau 11

Résultat : Élection législative de 2002

The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013,

<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

5 May 2002 National Assembly Election

Registered Voters 2,913,219
 Total Votes (Voter Turnout) 1,868,645 (64.1 %)
 Invalid/Blank Votes 144,581
 Total Valid Votes 1,724,064

Party	% of Votes	Number of Seats (111)
Congress for Democracy and Progress (CDP)	49.5 %	57
Alliance for Democracy and Federation-African Democratic Rally (ADF-RDA)	12.7 %	17
Party for Democracy and Progress-Socialist Party (PDP)	7.5 %	10
Coalition of Democratic Forces (CFD)	4.4 %	5
African Independence Party (PAI)	3.6 %	5
Party for National Rebirth (PAREN)	2.7 %	4
Sankarist Pan-African Convention (CPS)	2.6 %	3
Union for Rebirth-Sankarist Movement (UNIR-MS)	2.4 %	3
National Convention of Progressive Democrats (CNDP)	2.0 %	2
Party for Democracy and Socialism (PDS)	1.7 %	2
Alliance for Progress and Liberty (APL)	0.7 %	1
Patriotic Front for Change-Yelemani (FPC-Yelemani)	0.5 %	1
Union of Democrats and Independent Progressives (UDPI)	0.4 %	1

Tableau 12

Résultat : Élection législative de 2007

The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013,
<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

6 May 2007 National Assembly Election

Registered Voters 4,296,982
Total Votes 2,437,544
(Voter Turnout) (56.7 %)
Invalid/Blank Votes 178,281
Total Valid Votes 2,259,263

Party	Number of Seats (111)
Congress for Democracy and Progress (CDP)	73
Alliance for Democracy and Federation-African Democratic Rally (ADF-RDA)	14
Union for the Republic (UPR)	5
Union for Rebirth-Sankarist Movement (UNIR-MS)	4
Convention of the Democratic Forces of Burkina (CFD-B)	3
Union of Sankarist Parties (UPS)	2
Party for Democracy and Progress-Party for Democracy and Progress-Socialist Party (PDP-PS)	2
Rally for the Development of Burkina (RDB)	2
Party for Democracy and Socialism (PDS)	2
Party for National Rebirth (PAREN)	1
African Independence Party (PAI)	1
Citizen's Popular Rally (RPC)	1
Union for Democracy and Social Progress (UDPS)	1

Annexe 5

Les élections au Mali

Tableau 1

Résultat : Les élections présidentielles de 1992

<http://africanelections.tripod.com/ml.html>

April 1992 Presidential Election

First Round (12 April 1992)

Registered Voters Not Available
Total Votes (Voter Turnout) Not Available (23.6 %)

Second Round (26 April 1992)

Registered Voters 4,902,603
Total Votes (Voter Turnout) 1,023,291 (20.9 %)
Invalid/Blank Votes 18,835
Total Valid Votes 1,004,456

Candidate (Party)	First Round	Second Round	
	% of Votes	Number of Votes	% of Votes
Alpha Oumar Konaré (ADEMA)	44.95 %	693,167	69.01 %
Tiéoulé Mamadou Konaté (US-RDA)	14.51 %	311,289	30.99 %
Mountaga Tall (CNID)	11.41 %	-	-
Almamy Sylla (RDP)	9.44 %	-	-
Baba Akhib Haidara (US-RDA)	7.37 %	-	-
Idrissa Traoré (PDP)	4.10 %	-	-
Amadou Ali Niangadou (RDT)	4.01 %	-	-
Mamadou Maribatrou Diaby (PUDP)	2.16 %	-	-
Demba Moussa Diallo (UFD)	2.04 %	-	-

Tableau 2

Résultat : Les élections présidentielles de 1997

<http://africanelections.tripod.com/ml.html>

11 May 1997 Presidential Election*

Registered Voters 5,428,256
 Total Votes (Voter Turnout) (28.4 %) 1,542,229
 Invalid/Blank Votes 440,250
 Total Valid Votes 1,101,979

Candidate (Party)	Number of Votes	% of Votes
Alpha Oumar Konaré (ADEMA)	1,056,819	95.90 %
Mamadou Maribatrou Diaby (PUDP)	45,160	4.10 %

*Boycotted by the main opposition parties.

Tableau 3

Résultat : Les élections présidentielles de 2002

<http://africanelections.tripod.com/ml.html>

April/May 2002 Presidential Election

First Round (28 April 2002)

Registered Voters 5,746,202
 Total Votes (Voter Turnout) 2,201,154 (38.3 %)
 Invalid/Blank Votes 636,378
 Total Valid Votes 1,564,776

Second Round (12 May 2002)

Registered Voters 5,746,202
 Total Votes (Voter Turnout) 1,723,210 (30.0 %)
 Invalid/Blank Votes 298,464
 Total Valid Votes 1,424,746

Candidate (Party)	First Round		Second Round	
	Number of Votes	% of Votes	Number of Votes	% of Votes
Amadou Toumani Touré	449,176	28.71 %	926,243	65.01 %
Soumaila Cissé (ADEMA)	333,525	21.31 %	498,503	34.99 %
Ibrahim Boubacar Keita (RPM)	329,143	21.03 %	-	-
Tiébilé Dramé (PARENA)	62,493	3.99 %	-	-

Mountaga Tall (CNID)	58,695	3.75 %	-	-
Moussa Balla Coulibaly (UDD)	50,211	3.21 %	-	-
Choguel Kokalla Maïga (MPR)	42,469	2.71 %	-	-
Mamadou Sangaré (CDS)	34,603	2.21 %	-	-
Mandé Sidibé	31,359	2.01 %	-	-
Ahmed El Madani Diallo	25,584	1.63 %	-	-
Daba Diawara (PIDS)	17,156	1.10 %	-	-
Oumar Mariko (SADI)	13,718	0.88 %	-	-
Madiassa Maguiraga (PPP)	12,548	0.80 %	-	-
Youssouf Hassan Diallo	12,455	0.80 %	-	-
Modibo Sangaré (UNPR)	11,667	0.75 %	-	-
Mamadou Gakou	11,505	0.74 %	-	-
Mady Konaté (PDP)	11,302	0.72 %	-	-
Modibo Kane Kida	9,722	0.62 %	-	-
Mamadou Maribatrou Diaby	9,101	0.57 %	-	-
Almamy Sylla (RDP)	8,851	0.57 %	-	-
Habibou Dembélé	7,964	0.51 %	-	-
Sanoussi Nanacassé	7,829	0.50 %	-	-
Ibrahim Diakité (FNRSIT)	6,899	0.44 %	-	-
Abdoulaye Sogolomba Konaté	6,771	0.43 %	-	-

Tableau 4

Résultat : Les élections présidentielles de 2007

<http://africanelections.tripod.com/ml.html>

29 April 2007 Presidential Election

Registered 6,884,352

Voters

Total Votes 2,494,846

(Voter Turnout) (36.2 %)

Invalid/Blank 229,363

Votes

Total Valid 2,265,483

Votes

Candidate (Party) [Coalition]	Number of Votes	% of Votes
Amadou Toumani Touré [ADP]	1,612,912	71.20 %

Ibrahim Boubacar Keïta (RPM) [FDR]	433,897	19.15 %
Tiébilé Dramé (PARENA) [FDR]	68,956	3.04 %
Oumar Mariko (SADI)	61,670	2.72 %
Mamadou Sangaré (CDS) [FDR]	35,776	1.58 %
Soumeylou Boubèye Maïga [FDR]	32,973	1.46 %
Sidibé Aminata Diallo (REDD)	12,443	0.55 %
Madiassa Maguiraga (PPP)	6,856	0.30 %

Tableau 5

Résultat : Les élections législatives de 1992

<http://africanelections.tripod.com/ml.html>

23 February & 8 March 1992 National Assembly Election

Registered Voters 4,778,954
 Total Votes (Voter Turnout) 1,017,019 (21.3 %)
 Invalid/Blank Votes 75,175
 Total Valid Votes 941,844

Party	Number of Seats (116)
Alliance for Democracy in Mali (ADEMA)	76
National Congress for Democratic Initiative (CNID)	09
Sudanese Union-African Democratic Rally (US-RDA)	08
Popular Movement for the Development of the Republic of West Africa (MPD)	06
Rally for Democracy and Progress (RDP)	04
Union for Democracy and Development (UDD)	04
Rally for Democracy and Labor (RDT)	03
Union of Democratic Forces for Progress (UFDP)	03
Party for Democracy and Progress (PDP)	02
Malian Union for Democracy and Development (UMDD)	01

Tableau 6

Résultat : Les élections législatives de 1997

<http://africanelections.tripod.com/ml.html>

30 July & 3 August 1997 National Assembly Election*

Registered 5,254,299
Voters
Total Votes 1,133,769 (21.6 %)
(Voter Turnout)
Invalid/Blank 22,012
Votes
Total Valid 1,111,757
Votes

Party	Number of Seats (147)
Alliance for Democracy in Mali (ADEMA)	128
Party for National Renewal (PARENA)	8
Democratic and Social Convention (CDS)	4
Union for Democracy and Development (UDD)	2
Party for Democracy and Progress (PDP)	2
Convention for Progress and the People (COPP)	1
Democracy and Justice Party (PDJ)	1
National Rally for Democracy (RND)	1

*Boycotted by the following main opposition parties: National Congress for Democratic Initiative (CNID), Sudanese Union-African Democratic Rally (US-RDA), Popular Movement for the Development of the Republic of West Africa (MPD), Rally for Democracy and Progress (RDP), Rally for Democracy and Labor (RDT), Union of Democratic Forces for Progress (UFDP), and the Malian Union for Democracy and Development (UMDD).

Tableau 7

Résultat : Élection législative de 2002

<http://africanelections.tripod.com/ml.html>

14 & 28 July 2002 National Assembly Election

Registered 5,249,571
Voters
Total Votes 1,205,238 (23.0 %)
(Voter Turnout)
Invalid/Blank 18,849
Votes
Total Valid 1,186,389
Votes

Party/[Coalition]	Number of Seats (147)
Hope 2002 Coalition [Espoir 2002]	66
Rally for Mali (RPM)	46
National Congress for Democratic Initiative (CNID)	13
Patriotic Movement for Renewal (MPR)	5
Rally for Democracy and Labor (RDT)	1
Other	1
Alliance for the Republic and Democracy [ARD]	51
Alliance for Democracy in Mali (ADEMA)	45
Others	6
Convergence for Alternation and Change [ACC]	10
African Solidarity for Democracy and Independence (SADI)	6
Independents	6
Vacant**	8

*In addition, Malians living abroad were represented by 13 legislators selected in separate polling.

**By-elections for the eight vacant seats took place on 20 October 2002. All were won by the Alliance for Democracy in Mali (ADEMA), raising its total to 53 and increasing the Alliance for the Republic and Democracy (ARD) coalition's representation to 59.

Tableau 8

Résultat : Élection législative de 2007

<http://africanelections.tripod.com/ml.html>

1 & 22 July 2007 National Assembly Election

Registered 6,267,373

Voters

Total Votes 2,092,738 (33.9 %)

(Voter

Turnout)

Party/[Coalition]	Number of Seats (147)
Alliance for Democracy and Progress [ADP]	113
Alliance for Democracy in Mali (ADEMA)	51
Union for the Republic and Democracy (URD)	34
Patriotic Movement for Renewal (MPR)	8
National Congress for Democratic Initiative (CNID)	7
Union for Democracy and Development (UDD)	3
Alternation Bloc for Renewal, Integration, and African Cooperation (BARICA)	2
Solidarity and Progress Party (PSP)	2

	Movement for Independence, Renewal, and African Integration (MIRIA)	2
	Bloc for Democracy and African Integration (BDIA)	1
	National Rally for Democracy (RND)	1
	Citizens' Party for Renewal (PCR)	1
	Sudanese Union-African Democratic Rally (US-RDA)	1
	Front for Democracy and the Republic [FDR]	15
	Rally for Mali (RPM)	11
	Party for National Renewal (PARENA)	4
	African Solidarity for Democracy and Independence (SADI)	4
	Independents	15

Annexe 6

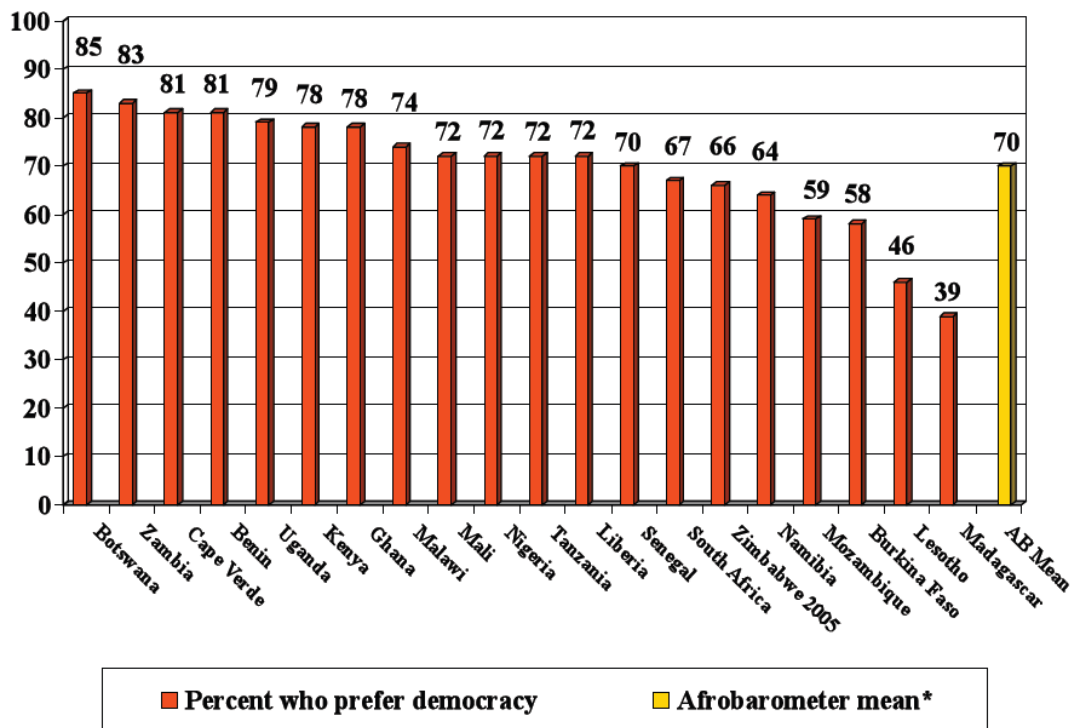
The Afrobarometer

« Neither Consolidating Nor Fully Democratic: The Evolution of African Political Regimes, 1999-2008 », (2009), *Afrobarometer Briefing Paper*, No. 67 (consulté en ligne le 5 novembre 2010) http://www.afrobarometer.org/index.php?option=com_docman&Itemid=37

Tableau 1

Pourcentage de gens appuyant la Démocratie

Figure 1: Support for Democracy, 19 Countries, 2008



*mean excludes Zimbabwe

“Which of these three statements is closest to your own opinion?”

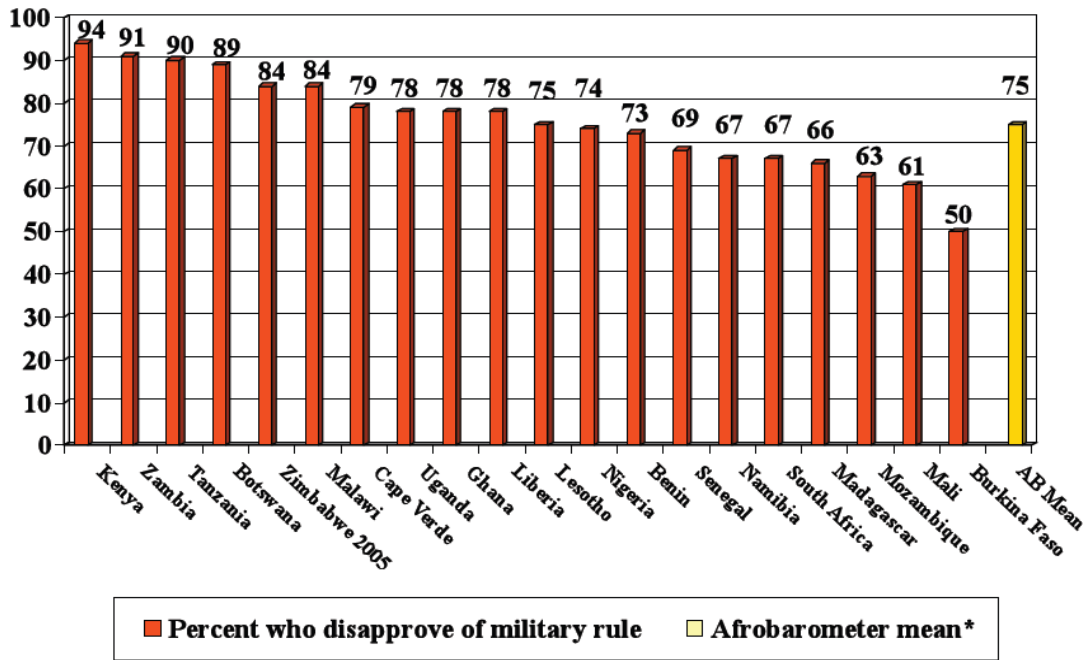
1. Democracy is preferable to any other kind of government;
2. In some circumstances a non-democratic government can be preferable;
3. For someone like me, it doesn't matter what form of government we have”

Tableau 2

Pourcentage de la population désapprouvant un régime militaire

« But the substance of democratic preferences are affirmed by the fact that fewer than 7 percent of Afrobarometer respondents in 2005 said they support democracy without being able to offer a definition of its meaning. »

Figure 2: Rejection of Military Rule, 19 Countries, 2008



*mean excludes Zimbabwe

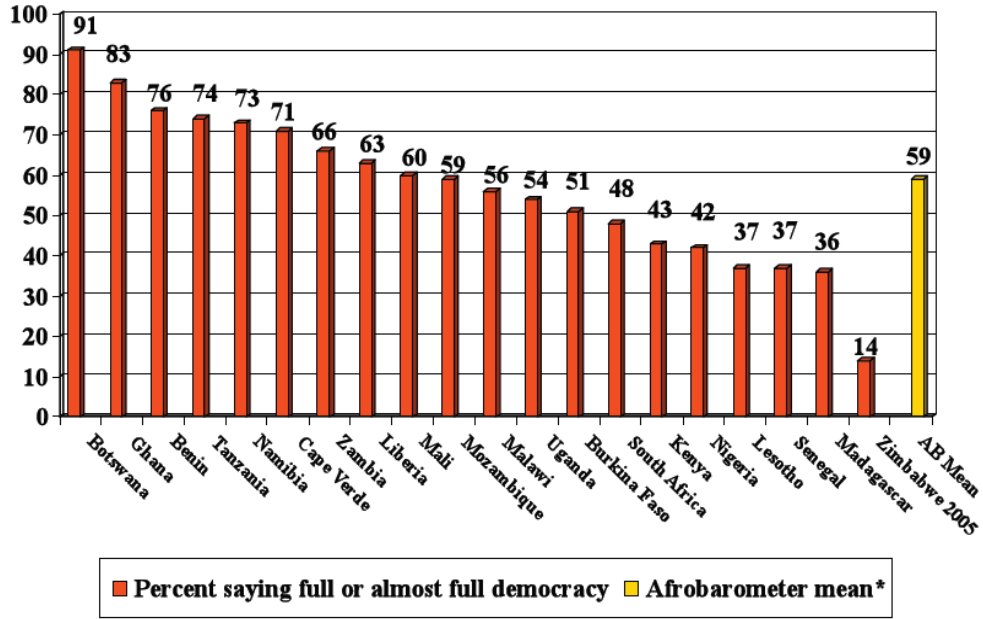
“There are many ways to govern a country. Would you disapprove or approve of the following alternative:
The army comes in to govern the country?”

« Situ

Tableau 3

Pourcentage des gens croyant vivre dans une démocratie accomplie

Figure 5: Perceived Extent of Democracy, 19 African Countries, 2008



*mean excludes Zimbabwe

“In your opinion, how much of a democracy is (your country) today?”

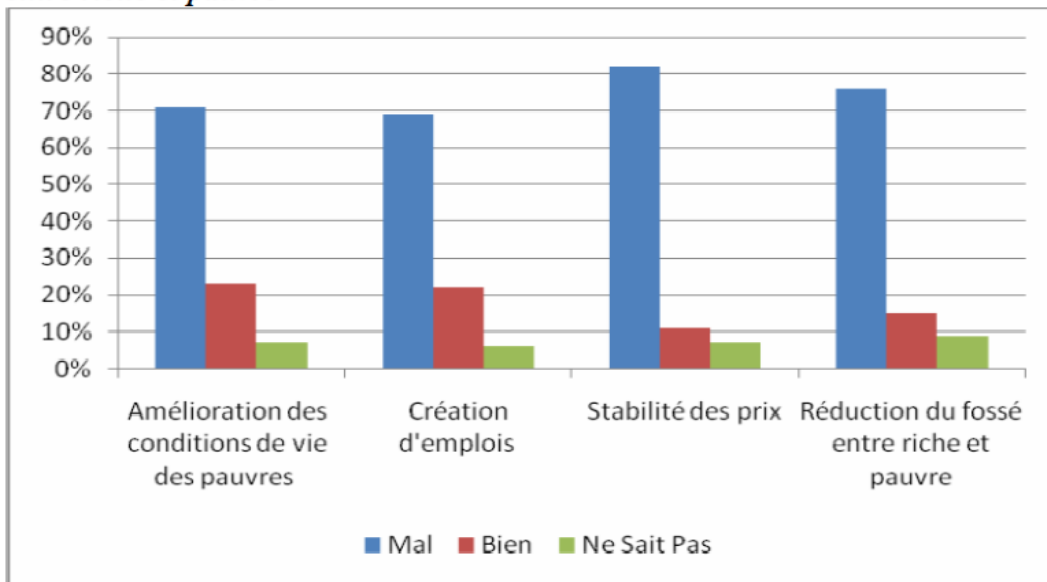
Tableau 4

Burkina Faso

Perception de la performance du gouvernement

Situation économique des Burkinabés et performance du gouvernement », (2009),
Afrobarometer Briefing Paper No. 77, (Consulté en ligne le 5 novembre 2010),
http://www.afrobarometer.org/index.php?option=com_docman&Itemid=37

Graphique 7 : Les Performances du gouvernement - Amélioration des conditions de vie des pauvres, création d'emplois, stabilité des prix et réduction du fossé entre riche et pauvre



Source : Afrobaromètre, Round 4

Tableau 5

Burkina Faso

- 1- Êtes-vous libre de choisir sans pression la personne pour laquelle vous allez voter?
- 2- Doit-on démontrer plus de remise en cause ou plus de respect des dirigeants?
- 3- Le gouvernement est-il un père de famille ou un employé du peuple?
- 4- Est-ce qu'il y a seulement un parti politique qui peut se présenter aux élections?
- 5- Le président doit-il être limité par les lois?

« Sommaire des résultats : Round 4 Afrobarometer enquête au Burkina Faso »
(2009), *afrobarometer*, (consulté en ligne le 10 novembre 2010)

http://www.afrobarometer.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=4&Itemid=171

15c. Dans ce pays, dans quelle mesure êtes-vous libre de choisir sans pression la personne pour laquelle vous allez voter

		Urbain	Rural	Homme	Femme	Total
Q15c. La liberté de choisir pour qui voter	Pas du tout libre	4	7	3	9	6
	Pas tres libre	4	5	4	5	5
	Quelque peu libre	6	9	7	9	8
	Complettement libre	83	76	84	72	78
	Ne sais pas	2	4	2	5	3

16. Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion?

Affirmation 1: .Les citoyens devraient être plus actifs dans la remise en cause des actes de leurs dirigeants

Affirmation 2: Dans notre pays, les citoyens devraient montrer plus de respect pour les autorités

		Urbain	Rural	Homme	Femme	Total
Q16. Question actions des dirigeants vs. respect pour les autorités	Tout à fait d'accord avec affirmation 1	33	33	36	30	33
	D'accord avec affirmation 1	15	13	15	12	14
	D'accord avec affirmation 2	21	21	20	22	21
	Tout à fait d'accord avec affirmation 2	24	31	27	31	29
	En désaccord avec affirmation 1 et 2	4	1	1	2	2
Ne sais pas	3	2	1	3	2	

18. Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion?

Affirmation 1: Les gens sont comme des enfants, le Gouvernement devrait prendre soin d'eux comme un parent.

Affirmation 2: Le Gouvernement est comme un employé, le peuple devrait être le patron qui contrôle le Gouvernement

		Urbain	Rural	Homme	Femme	Total
Q18. Le Gouvernement comme un parent vs. comme un employé	Tout à fait d'accord avec affirmation 1	39	41	37	43	40
	D'accord avec affirmation 1	17	19	17	20	19
	D'accord avec affirmation 2	14	11	12	10	11
	Tout à fait d'accord avec affirmation 2	24	22	27	18	23
	En désaccord avec affirmation 1 et 2	2	2	2	2	2
	Ne sais pas	4	6	4	6	5

29a. Seriez-vous en désaccord ou en accord avec les alternatives suivantes? a. Seulement un parti politique est autorisé à se présenter aux élections et à gouverner

		1 Urbain	2 Rural	1 Homme	2 Femme	Total
Q29a. Refuser un régime de parti unique	Tout à fait en désaccord	42	26	37	23	30
	En désaccord	25	24	23	25	24
	Ni en accord ni en désaccord	3	3	3	2	3
	D'accord	15	24	18	25	21
	Tout a fait d'accord	10	14	12	13	13
	Ne sais pas	5	10	5	13	9

37. Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion?

Affirmation 1: Puisque le Président a été élu pour diriger le pays, il ne devrait pas être limité par des lois ou des décisions de justice qu'il estime ne pas être juste.

Affirmation 2: Le Président de la République doit toujours obéir aux lois et aux décisions de justice, même s'il pense qu'elles ne sont pas justes.

		Urbain	Rural	Homme	Femme	Total
Q37. le Président a été élu pour diriger le pays vs. obéir aux lois et aux décisions de justice	Tout à fait d'accord avec affirmation 1	15	25	23	21	22
	D'accord avec affirmation 1	14	12	11	14	13
	D'accord avec affirmation 2	30	20	22	23	23
	Tout à fait d'accord avec affirmation 2	36	36	38	33	36
	En désaccord avec affirmation 1 et 2	2	1	1	2	1
	Ne sais pas	4	6	4	7	6

BIBLIOGRAPHIE

- « Des élections comme les autres », 1998, *Politique Africaine*, , pp. 3-87.
- « Le Burkina Faso : L'alternance impossible », 2006, *Politique Africaine*, vol.101 pp. 5-102 (Regroupant les textes de Hilgers et Mazzocchetti (p.5), Loada (p.19), Hilgers (p.42), Kieffer (p.63), Mazzocchetti (p.83), Dubus (p.102))
- « La corruption au quotidien », 2001, *Politique Africaine*, vol. 83, pp. 5-115
- Aimé Franck Bazié, (2005), « Présidentielle 2005 : ce qui devait arriver arriva » Le Faso.Net, (paru dans le journal L'Évènement),
<http://www.lefaso.net/spip.php?article11229&rubrique87>
- Bakary Camara, 2007, « Le processus démocratique au Mali depuis 1991 », 26 p. (Consulté en ligne le 20 novembre 2009) site de L' American Political Science Association : www.apsanet.org/~africaworkshops/media/Bakary%20Camara.pdf
- Banégas R., 2003, *La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaire politique au Bénin*, Paris, Karthala, 294p.
- Banégas R., 1993, « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique », *Cultures et Conflits*, no.12, (Consulté en ligne le 10 mai 2010), mis en ligne le 14 mars 2006, <http://conflits.revues.org/index443.html>
- Banégas R., « Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin », *Cultures et Conflits*, no. 17, (Consulté en ligne le 10 mai 2010), mis en ligne le 04 mars 2005, <http://conflits.revues.org/index320.html>
- Barrat, J et al., 2008, *Géopolitique du Burkina*, Géopolitique du 21^e siècle, France, SEM, 252p.
- Bayart J-F., 1981, « Le politique par le bas en Afrique noire : Questions de méthode », *politique africaine*, no1, p.53-83
- Bayart J-F., 1989, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Fayard, Paris.
- Bayart, J-F., Mbembé A. et Toulabor C.M. (eds) 1992, *Le Politique par le bas en Afrique noire : contributions à une problématique de la démocratie*, Karthala, Paris.
- Bienen H. et Van de Walle N. 1989, « Time and power in Africa », *American Political Science Review*, vol. 83, no. 1, pp. 19(16)-35.
- Bingen, James, Robinson, Staatz, 2000, « Democracy and development in Mali », Michigan University Press, East Lansing, 380p.

Boilley P. 2002. « Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ? », *Politique africaine*, n° 86, Karthala, Paris,

Bourgi A., « Les chemins difficiles de la démocratie en Afrique de l'Ouest », *La Revue Socialiste*, n°35 : « L'Afrique en question », 2009, p.27-33

Bourmaud D., 2006, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, vol 13, no 4, p. 665 à 641

Bratton M. et van de Walle, N. 1992, « Popular protest and political reform in Africa », *Comparative Politics*, vol. 24, pp. 419-442.

Bratton M. et van de Walle N., 1997, *Democratic Experiment in Africa. Regimes Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press,

Chabal P. et Daloz J., 1999, *Africa works: disorder as political instrument*, Oxford, Bloomington: Indiana University Press, 170p.

Chabal P. et Daloz J. 2006, *Culture troubles: politics and the interpretation of meaning*, University of Chicago Press, Chicago. 395p.

Clark Andrew F., « From Military Dictatorship to Democracy: The democratization process in Mali », dans Bingen, R. James, Robinson, Staatz, 2000, *Democracy and development in Mali*, p. 251-264

Chabal P. et Daloz J., 2006, *Culture troubles : politics and the interpretation of meaning*, University of Chicago Press, Chicago.

Martin D-C., et Bennetta J-R., 1997 « Cultures populaires, identités et politique », *Les Cahiers du CERI*, N° 17

Martin D-C., 1992, « La découverte des cultures politiques : Esquisse d'une approche comparatiste à partir des expériences africaines », *Les Cahiers du CERI* n°2

Diamond L., 2002, « Thinking about hybrid regime », *Journal of Democracy*, Vol 13, No. 2, pp.21-35

Gazibo M., 2001, « L'Afrique en politique comparée », *Polis*, vol. 8 (consulté en ligne le 9 avril 2013) <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol8ns/arti5.html>

Gazibo M. 2002., « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation » *Politique et Sociétés*, vol. 21, n° 3, pp. 139-160

Gazibo M., 2002, « La démarche comparative binaire : élément méthodologique à partir d'une analyse de trajectoire contrastées de démocratisation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 9, n° 3, 2002, pp.427-449

Gazibo M. et Thiriot C., (dir), 2009, « Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherche », Paris, Karthala, 366 pages.

Haggard S. et Kaufman R.R., « [Inequality and Regime Change: Democratic Transitions and the Stability of Democratic Rule](#) », *American Political Science Review* 106.3 (2012): 495-516

Hagberg S., 2002, « Enough is Enough': an ethnography of the struggle against impunity in Burkina Faso », *JOURNAL OF MODERN AFRICAN STUDIES*, vol. 40, no. 2, pp. 217-246.

Harsch E. 1999, « Trop, C'est Trop! Civil Insurgence in Burkina Faso, 1998-99 », *REVIEW OF AFRICAN POLITICAL ECONOMY*, Vol.81, Issue 26, p.395-406, vol. 81, no. 26, pp. 395-406.

Hagberg S., 2006, « It was Satan that took the people : The Making of Public Authority in Burkina Faso », *Development and Change*, volume 37, no.4, pp.779-797

Hilgers M. et Jacob J-P., 2008, « Anthropologie de la candidature électorale au Burkina Faso », *Afrique contemporaine*, no 228, pp. 171-190

Huntington S., 1991, *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, University of Oklahoma Press, Norman,

IDEA International, 1999, « *La démocratie au Burkina Faso, La réforme du système électoral au Burkina Faso* », Stockholm, Suède : IDEA International, (Consulté le 20 novembre 2009)

<http://www.afrimap.org/english/images/documents/file421f61d5707c3.pdf>

KAMTO M., 1994, « Les rapports État-société civile en Afrique », *Afrique 2000*, p. 47-52

Kirschke L., 2007, « Semipresidentialism and the Perils of Power-Sharing in Neopatrimonial States » *Comparative, Political Studies*, Vol. 40 No. 11, pp. 1372-1394

Kokoroko D., 2009, « Les élections disputées : réussites et échecs », *Le seuil : pouvoir*, n. 129, p.115-125

Levitsky S. et Way L.A., 2006, « Linkage versus Leverage: Rethinking the International Dimension of Regime Change », *Comparative Politics*, vol. 38, no. 4, pp. 379-400.

Levitsky S. et Way, L.A. 2005, « Ties that Bind? Leverage, Linkage, and Democratization in the Post-Cold War World », *International Studies Review*, vol. 7, no. 3, pp. 519-524.

Levitsky S. et Way L.A., 2002, « The rise of competitive authoritarianism », *Journal of Democracy*, vol. 13, no. 2, pp. 51-65.

Lindberg S., 2009, « Democratization by Elections? A Mixed Record », *Journal of Democracy*, vol. 20, no. 3, pp.86-92

[Levitsky S.](#) et [Way L.A.](#), 2012, « Beyond Patronage: Violent Struggle, Ruling Party Cohesion, and Authoritarian Durability », *Perspectives on Politics* (December 2012), 10 (4), pg. 869-889

Lindberg S., 2009, « Democratization by Elections? A Mixed Record », *Journal of Democracy*, vol. 20, no. 3, pp.86-92

Loada A., 1999, « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo [Reflections on civil society in Africa in post-Zongo Burkina Faso] », *Politique africaine*, vol. 76, pp. 136-150.

Londregan J., Bienen, H. et van de Walle, N., 1995, « Ethnicity and Leadership Succession in Africa », *International Studies Quarterly*, vol. 39, no. 1,

Makoba J.W., 1999, « Rethinking current explanations of political changes in Sub-Saharan Africa », *Journal of Third World Studies*, vol. 16, no. 2, pp. 61(1)-62.

Magnusson B. A. et Clark J. F., 2005, « Understanding Democratic Survival and Democratic Failure in Africa: Insights from Divergent Democratic Experiments in Benin and Congo (Brazzaville) », *Comparative Studies in Society and History*, volume 3, numéro 47, pp. 552-582.

Mahoney J., 2000, « Path dependence in historical sociology », *Theory and Society*, vol 29 pp.507-548

Mazzocchetti, J., 2006, « Quand les poussins se réunissent, ils font peur à l'épervier... » : Les étudiants burkinabe en politique [« When the chicks unite, they scare off the sparrow-hawk... » The politics of Burkinabe students], *Politique africaine*, vol. 101.

Mbembe, A., 2001, *Notes provisoires sur la postcolonie*, University of California Press, Berkeley. 265 p.

Médard J-F., 1998, « La crise de l'État néo-patrimonial et l'évolution de la corruption en Afrique sub-saharienne », *Mondes en Développement*, vol. 26, no. 102, pp. 55-67, 1998

Olivier L. et coll., 2005, *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris L'Harmattan

Organisation internationale de la francophonie (OIF) (2000), « *Rapport national, Burkina Faso* », Bilan des conférences nationales et autres processus démocratiques, Cotonou,

Bénin (Consulté en ligne le 4 novembre 2009)

http://democratie.francophonie.org/article.php?id_article=1298 et id_rubrique=751#

Otayek R., 1996, « L'islam et la révolution au Burkina Faso: mobilisation politique et reconstruction identitaire », *Social Compass*, vol. 43, no. 2, pp. 233-247.

Otayek, R., 1997 « Démocratie, culture politique, sociétés plurielles : une approche comparative à partir de situations africaines », *Revue française de science politique*, vol. 47, no.6, 798-822.

Otayek, R., « Vu d'Afrique ». Société civile et démocratie. De l'Utilité du regard décentré. » *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 9, n° 2, 2002, p. 193-212

Otayek, Sawadogo, Gingané, 1996, « *Le Burkina, entre révolution et démocratie : ordre politique et changement social en Afrique sub-saharienne* », Édition Karthala, Paris, 371 p.

Ottaway, M., 2003, « *Democracy challenge: the rise of competitive authoritarianism* », Wahington, DC : Carnery Endowment for International Peace.

Pellow D., 2005, « Endangering Development: Politics, Projects, and Environment in Burkina Faso », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 53, no. 3, pp. 757-759.

Rakner L. et van de Walle, N., 2009, « Opposition Weakness in Africa », *Journal of Democracy*, vol. 20, no. 3, pp. 108-121.

Robinson P.T., 1994, « Democratization: understanding the relationship between regime change and the culture of politics », *African Studies Review*, vol. 37, no. 1, pp. 39(29)-68.

Santiso C. et Loada, A., 2003, « Explaining the unexpected: Electoral reform and democratic governance in Burkina Faso », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 41, no. 3, pp. 395-420.

Santiso C. et Loada A., 2003, « Elections historiques au Burkina Faso : Vers une maturité démocratique ? » 18 p., (consulté en ligne le 15 novembre 2009)
<http://www.cgdbf.org/french/documents/loadasantoso.pdf>

de Sardan J.-P. O., 1996 « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n. 63, octobre 1996, p. 97-116.

Schatzberg M., 2000, « La sorcellerie comme mode de causalité politique », *Politique africaine*, octobre 2000, vol 79, p.33-47

- Shatzberg M., 2001, *Political Legitimacy in Middle Africa : father, family, food*, Bloomington : Indiana University Press, 292p.
- Schedler A., 2002, « The menu of manipulation », *Journal of Democracy*, vol. 13, no.2, pp.36-50
- Slater D. et Simmons E., Informative Regress: Critical Antecedents in Comparative Politics, *Comparative Political Studies*, July 2010; vol. 43, 7: pp. 886-917.
- Slater D. et Fenner S., « State Power and Staying Power: Infrastructural Mechanisms and Authoritarian Durability,” » *Journal of International Affairs* 65.1 (2011): 15-29
- Smith Z-R., 2001, « Mali decades of democracy », *Journal of Democracy*, Vol. 12, No. 3, p.73-79
- Thiriot C., 2002 , « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : Éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 9, n° 2 p. 277-295
- Van de Walle N., 1989, « Economic Development in Africa », *African Studies Review*, vol. 32, no. 2, pp. 105(2)-107.
- Van de Walle N., 2003, « Presidentialism and Clientelism in Africa's Emerging Party Systems », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 41, no. 2, pp. 297-321.
- Walle N., 2002, « Africa's range of regimes", *Journal of Democracy*, vol. 13, no. 2, pp. 66-80.
- Van de Walle N., 2001, « The Impact of Multi-party Politics in Sub-Saharan Africa », *Forum for Development Studies*, vol. 28, no. 1, pp. 5-42.
- Van de Walle N., 1999, "Democratization in Africa: The theory and dynamics of political transitions", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 37, no. 1, pp. 174-175.
- Von Doepp P., Party Cohesion and Fractionalization in New African Democracies: Lessons from Struggles over Third-Term Amendments, *Studies in Comparative International Development*, Fall 2005, Vol. 40, No. 3, pp. 65-87.
- Walle N. 1994, « Political Liberalization and Economic Policy Reform in Africa », *World Development*, vol. 22, no. 4, pp. 483-500.
- Zakaria F., 1997, « The rise of illiberal democracy », *FOREIGN AFFAIRS*, vol. 76, no. 6, pp. 22-43.

¹ Bénin (février 1990), Mali (Juillet-Aout 1991), Togo (Juillet août 1991), Burkina Faso 1991, Ghana 1992, Guinée Conakry 1993, Côte d'Ivoire 1990, Niger (juillet-novembre 1991), Nigéria 1999.

² Pour différentes études sur le classement et différents types de « régimes hybrides », Voir Shedler (2002), Lindberg (2009), Levitsky & Way (2002) et Diamond (2002), voir également l'annexe 1.

³ Voir annexe 1.

⁴ Régime autoritaire électoral selon plusieurs auteurs (dont Loada & Santiso, 2003 : 399, voir également le classement en annexe 1)

⁵ Nous devons ici indiquer que ce facteur est incontournable. En effet, si l'ancien dirigeant participe à la période de transition, celui-ci tends à contrôler ce processus et influence la construction des institutions à son avantage.

⁶ La définition de la société civile en Afrique est un sujet de débat depuis plus de 30 ans entre les politologues. Nous utiliserons la définition de Kamto (1994) également reprise par Thiriot (2002) « ..la sphère sociale distincte de celle de l'État et des partis politiques formée de l'ensemble des organisations et personnalités dont l'action concourt à l'émergence ou à l'affirmation d'une identité sociale collective, à la défense des droits de la personne humaine ainsi que des droits spécifiques attachés à la citoyenneté. » (Kamto, 2000 : 47).

Pour une étude des débats sur le sujet, voir Otayek (2002) .

⁷ Mbembe, 2001 : 14-15.

⁸ Dufour, 2004, *Positivism*, dans Macleod, Dufault et Dufour, « Relations internationales : Théories et concepts », Athéna, Montréal, p. 173.

⁹ Sur ce débat, voir entre autre Gazibo (2001).

¹⁰ « ...moments où des changements institutionnels importants se produisent, créant par là des bifurcations qui engagent le développement historique sur un nouveau trajet ». (Gazibo 2002 : p. 143). Sur le concept de « critical juncture », voir aussi Slater D. et Simmons E. (2010).

¹¹ « path-dependent analysis involves the study of causal processes that are highly sensitive to events that take place in the early stages of an overall historical sequence. » (Mahoney 2000 : 510) Il s'agit d'un moment clé puisqu'il implique un renouveau entre autres, des institutions en place. « early historical events are contingent occurrences that cannot be explained on the basis of prior events or "initial conditions." » (Mahoney, 2000 : 511) « once contingent historical events take place, path-dependent sequences are marked by relatively deterministic causal patterns or what can be thought of as "inertia"... The nature of this inertia will vary depending on the type of sequence analyzed. With self-reinforcing sequences, inertia involves mechanisms that reproduce a particular institutional pattern over time. (Mahoney, 2000 : p.511).

¹² Pour une étude du concept de path dependency, voir Mahoney (2000).

¹³ Voir annexe 1

¹⁴ « Conception des sciences sociales qui considère que celles-ci doivent être étudiées de la même manière que les sciences naturelles. » (Macleod et O'Meara, 2007 : p.17).

¹⁵ « Approche générale à l'égard de l'épistémologie qui prétend qu'il est possible d'établir des bases incontestables de la connaissance » (Macleod et O'Meara 2007 : p.17).

¹⁶ En effet, plusieurs auteurs affirment qu'il s'agit d'une variable déterminante dans le maintien ou non des régimes autoritaires ou hybride, surtout au proche et moyen orient où les États ont des ressources en pétroles importantes. Par exemple : Bellin, E, 2004, « The Robustness of Authoritarianism in the Middle East : Exceptionalism in Comparative Perspective », *Comparative politics*, vol 36, no.2, pp.139-157, Schatz, E, 2009, « The soft authoritarian tool kit : Agenda-Setting Power in Kazakhstan and Kyrgyzstan », *Comparative politics*, vol. 41, no. 2, pp 203-223.

¹⁷ Pays partenaires en ordre d'importance :

Mali (2011) : exportation, : Chine 31 %, Corée du Sud 14.5%, Indonésie 12.2 %, Thaïlande 6.3%, Malaisie 5.4%, Bangladesh 5 % importation : Sénégal 14.9%, France 11.6 %, China 8.2 %, Cote d'Ivoire 6.3 %, Burkina Faso (2011) : exportation : China 21 %, Turquie 16.9%, Singapour 8.4%, Indonésie 6.6 %, Thaïlande 4.9%, Malaysia 4.3%, importation : Cote d'Ivoire 16.7 %, France 15.2 %, Ghana 5 %, Togo 4.7%, Belgique 4.2 % (2011)

Central Intelligence Agency (CIA),

The World Factbook, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>
(Consulté en ligne le 20 mars 2013).

¹⁸ Burkina : Mossi, Mali : Bambara.

¹⁹ taux d'analphabétisme chez les hommes respectivement de 63 % au Burkina et de 68 % au Mali,
Source : État du monde 2009, consulté en ligne,
<http://edm.etatdumonde.com/EDMWeb/navigation/statistique/region.html>.

²⁰ Mali : Musulman 94.8%, Chrétien 2.4%, Animiste 2 %

Burkina Faso : Musulman 60.5%, Catholique 19 %, animiste 15.3 %, Protestant 4.2 %

Central Intelligence Agency (CIA),

The World Factbook, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>
(Consulté en ligne le 20 mars 2013)

pour un bon rapport sur l'influence de la religion dans l'évolution de processus démocratique au Mali voir : Smith (2001) et pour une analyse idéationnelle de l'influence de la religion dans les pays africains, voir Shatzberg (2000).

²¹ PIB/habitant : Mali : 1 100 \$/habitant Burkina 1 400 \$/habitant (argent américain)

Central Intelligence Agency (CIA),

The World Factbook, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>
(Consulté en ligne le 20 mars 2013)

IDH : Mali 0,372, Burkina 0,391, soit respectivement 177^e et 178^e, voir annexe 1.

²² Il est à noter que ces variables ont certainement un pouvoir explicatif, et que, malgré les similitudes entre les 2 États, elles peuvent avoir un impact différent dans les 2 États. Cependant, des recherches terrains comparatives seraient nécessaires afin de mieux cerner ces variables. Vu les similitudes entre les 2 États, nous discriminerons également ces variables dans le cadre restreint de notre analyse.

²³ « Il y a en Afrique aujourd'hui un même système de corruption généralisée; ce système de corruption généralisée est enchâssé dans un même système de dysfonctionnement généralisé des administrations; et, enfin, les fonctionnaires honnêtes et compétents, dont la pratique professionnelle personnelle échappe à ces deux systèmes, ne sont pas en mesure actuellement de les réformer. » Blundo et de Sardan 2006 : p.8.

²⁴ Il ne sera pas nécessaire dans le cadre de cette étude de faire une revue historique exhaustive du contexte dans lequel les transitions se sont effectuées. Nous rappellerons les faits importants et ceux ayant un impact sur le processus d'institutionnalisation des règles électorales, principalement l'implication de la société civile, les comités et conférences de transition et les stratégies des dirigeants.

²⁵ Les chiffres diffèrent beaucoup, mais les études s'entendent sur le chiffre de plus de 200 morts.

²⁶ Voir annexe 4 pour une évaluation du « niveau de mobilisation civile lors de la transition ».

²⁷ « The new leadership issued a proclamation, citing the number of people killed in demonstration, the Traoré regime's corruption and the country's desperate economic situation as justification for their overthrow of the Traoré government » (Clark, 2000: 259).

²⁸ Voir annexe 4.

²⁹ Italique ajouté.

³⁰ Pour comprendre l'influence du contexte politique de la sous-région et international dans l'instauration des institutions démocratiques au Burkina, voir entre autres les déclarations de Blaise Compaoré dans : « Élections d'abord, réconciliation après » *Jeune Afrique*, 23-29 octobre, 1991, et « Tout est discutable sauf une conférence nationale », *La Croix*, 4 décembre 1991.

³¹ Le coup d'État eu lieu en 1987 et la transition au multipartisme en 1991.

³² Pour plus de renseignement, voir IDEA, 1999 : 22

Dans une élection majoritaire à 2 tours, les candidats défaits peuvent s'allier à un candidat (parti majoritaire ou autre) afin d'aider à l'élection au 2^e tour. Lors de cette alliance, les candidats défaits peuvent demander des concessions, et faire élire un candidat ne provenant pas du parti majoritaire.

³³ Pourcentage des sièges de l'ADEMA à l'Assemblée Nationale : 1992 : 65 %, 1997 : 87 % (élection boycottée), 2002 : 35 % (Coalition de 2 partis), 2007 : 77 % (Coalition de 13 différents partis).

³⁴ « ...l'usage de diverses formules RP pour combler certains sièges de l'Assemblée nationale (proposition que la Cour a jugé inconstitutionnelle par la suite), une augmentation de 27 % du nombre de sièges à l'Assemblée nationale, ceux-ci passant de 116 à 147 sièges, accompagnée d'une réduction du nombre de circonscriptions uninominales en faveur des circonscriptions plurinominales, afin d'accorder, en théorie du moins, un certain avantage électoral aux partis de l'opposition et la création d'une commission électorale largement représentative. » (IDEA 1999 : 22).

³⁵ « Le président sortant, A.O. Konaré, a été réélu lors du premier et seul tour dans un climat extrêmement tendu, l'opposition ayant recours à la rue Konaré a été réélu avec 84,36 % des suffrages exprimés et une participation de 29,02 %, face à Mamadou Maribatrou Diaby – PUDP, avec 3,57 %. Certaines personnalités de la mouvance présidentielle ont fait les frais du mécontentement, leurs biens incendiés selon la méthode en vigueur en 1991 contre les dirigeants du régime Traoré. » (Thiriou 2002 : 289)

³⁶ Electoral Knowledge Network (ACE), « Mali : un scrutin majoritaire à 2 tours en Afrique » (Consulté en ligne le 15 novembre 2009) http://aceproject.org/main/francais/es/esy_ml.htm.

³⁷ Pour plus d'information, voir l'annexe 5, et pour l'élection de 1997 de l'assemblée nationale, le tableau 10.

³⁸ Voir Annexe 5, Tableau 11.

³⁹ Comme l'affirme Smith (2001), il ne faut pas non plus être trop optimiste par rapport au développement démocratique du Mali. Les institutions mises en place, permettent de faire pression sur le choix des acteurs, mais les déboires démocratiques des États environnants tels que la Guinée Conakry, le Niger, le Togo, la Sierra Leone ou le Libéria (coup d'État militaire, fraude électorale massive, etc.) nous mettent en garde contre toutes prédictions. La présente crise malienne (2012/2013) et le rôle de l'armée dans le contrôle de cette crise remet en perspective les « avancés démocratiques » maliennes depuis la fin du régime Traoré.

⁴⁰ Pour une revue exhaustive des avantages que le système électoral mis en place suite à la transition de 1991 à procurer à Blaise Compaoré et son parti le CDP, Voir IDEA 1999

⁴¹ Source : Krennerich et Thibaut, 1999, *Election in Africa : a data handbook*, Oxford, Oxford University Press, 984p. (Consulté en ligne le 13 avril 2013) <http://www.oxfordscholarship.com.proxy.bib.uottawa.ca/view/10.1093/0198296452.001.0001/acprof-9780198296454>

⁴² Cette réforme sera regardée plus attentivement un peu plus loin.

⁴³ Article 46 de la Constitution Burkinabé : Le Président du Faso nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions, soit sur la présentation par celui-ci de sa démission, soit de son propre chef dans l'intérêt supérieur de la Nation. Sur proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions (Consulté en ligne le 21 mars 2013) <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/CAFRAD/UNPAN002916.pdf>.

⁴⁴ Pour plus de renseignements sur les abus du régime Compaoré, voir Hagberg (2002), Harsch (1999), Loada, (1999), Santiso & Loada (2003), Hilgers et Mazzocchetti (2010).

⁴⁵ Voir : « Le Burkina Faso : L'alternance impossible », 2006, *Politique Africaine*, vol.101 pp. 5-102
Voir également : Vaast, « Le recours à la chefferie moaga dans la commune de Kaya : Stratégie personnelle ou opposition populaire » et Loada., « Contrôler l'opposition dans un régime semi-autoritaire : Le cas du Burkina Faso et de Blaise Compaoré » dans Hilgers et Mazzocchetti (2010).

⁴⁶ La faiblesse de l'opposition et la disproportion des moyens ont été souvent décriés : Par exemple, 80 fois plus d'argent a été investi en campagne électorale par Compaoré que ses opposants! Voir Dubus « Témoignage. L'élection présidentielle de 2005 depuis un village Sénoufo », Loada, « L'élection présidentielle de 2005 : Un plébiscite par défaut » et Hilgers « Voter à Koudougou, la soumission d'une ville rebelle » tous dans « Le Burkina Faso : L'alternance impossible », 2006, *Politique Africaine*, vol.101 pp. 5-102.

⁴⁷ « Corrélatif à l'embonpoint des dignitaires du régime... » Loada 1998 : 62... Clin d'œil à la politique du ventre de Bayard (1989).

⁴⁸ Sûr les problèmes de coalitions de l'opposition, voir entre autres : Otayek, Sawadogo, Gingané, (1996)

⁴⁹ Italique et gras ajoutés.

⁵⁰ Aimé Franck Bazié, (2005), « Présidentielle 2005 : ce qui devait arriver arriva » Le Faso.Net, (paru dans le journal L'Évènement), <http://www.lefaso.net/spip.php?article11229&rubrique87> et The African Election Database, Consulté en ligne le 5 janvier 2013, <http://africanelections.tripod.com/bf.html>.

⁵¹ Ce qui ne veut pas dire évidemment dans tous les cas, et que d'autres facteurs influencent le renversement de régime, mais que seulement 36,8 % des renversements qu'ils ont étudiés pouvaient avoir comme variable la distribution inégale des revenus. (Haggard S. et Kaufman R. 2012 : 510) à noter que le Mali et le Burkina Faso ne font pas partie de leur analyse.

⁵² Dans le cas du Burkina Faso, l'émergence de la société civile comme acteur clé du domaine politique combinée à un évènement exceptionnel et à l'alternance au pouvoir.

⁵³ D'autre part, l'alternance permet une meilleure évaluation du régime précédent, permettant la comparaison et donc la mise en perspective qui ne pourrait être fait autrement, particulièrement dans le cas des régimes autoritaires électoraux. (pour des raisons énumérées dans les spécificités de ce type de régime.) Cette comparaison peut malheureusement aider ou nuire au futur changement de régime. En effet, dans la perspective d'une transition nuisible (pire que l'ancien, condition de vie diminuant, etc), l'exacerbation du cynisme de la population par rapport au politique peut provoquer un désengagement, et donc un « vide démocratique ».

⁵⁴ Sur l'affaire Zongo, voir entre autres Loada (1999), Hagberg (2002), Kabore (2002), Mazono (2003), Hilgers (2009), Harsch (2009), Hilgers & Mazzocchetti (2010).

⁵⁵ 8 élections (parlementaire et présidentielle) ont eu entre 1991 et 2010 (19 ans).

⁵⁶ Taux de participation aux élections législatives : 1992 : 33.8 %, 1997 : 44.5 %, 2002 : 64,1 %

Source : African Election Database, (consulté en ligne le 20 mars 2013)

<http://africanelections.tripod.com/bf.html>

⁵⁷ Sur ce passage, voir Satisos & Loada (2003).

⁵⁸ Magnusson B. et Clark F., 2005 : 565.

⁵⁹ Idem, p.577.

⁶⁰ Gazibo (2002) fait référence à un institutionnalisme sociologique qui « compétitionnerait » sur le même « niveau » que les approches idéationnelles, mais il ne donne malheureusement pas assez de détails pour discuter de cette approche ici. « L'institutionnalisme sociologique, par exemple, est complètement absent du débat, le terrain des analyses du changement selon le modèle jurisprudentiel ou de conformité sociale des institutions démocratiques étant largement dominé par les perspectives culturalistes. » (Gazibo 2002 : 149).

⁶¹ Par manque d'espace et de sources fiables pour le Mali, cette partie de l'étude se concentre brièvement sur le Burkina Faso, et non sur une comparaison avec le Mali.

⁶² Il est important de noter que la définition de Robinson s'inspire fortement de O'Hanlon, R, 1988, « Recovering the subject : Subaltern studies and Histories of Resistance in Colonial South Africa. » *Moderne Asian Studies*, 22, 1, pp.189-224 et de Said, E, 1985, « Orientalism Reconsidered », *Cultural Critique*, no.1, pp.89-107

⁶³ Voir Bayart 1981 : p. 55 et suivante.

⁶⁴ Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Cameroon, RDC, Tanzanie et le Kenya (littérature, discours, journaux, éditoriaux, lettre ouverte, etc.).

⁶⁵ Pour les définitions : Macleod et O'Meara, 2007 : p.17.

⁶⁶ Clin d'œil au volume 101 de la revue Politique Africaine (2006) dont le titre est « Le Burkina Faso : L'alternance impossible ».

⁶⁷ Voir le site « African Elections » <http://africanelections.tripod.com/bf.html> et pour les élections de 2010 voir l'article de Radio France Internationale « Blaise Compaoré réélu président de la République » à l'adresse <http://www.rfi.fr/afrique/20101125-blaise-compaore-reelu-president-republique> (Consulté le 25 novembre 2010)

⁶⁸ Voir l'annexe 3

⁶⁹ Voir l'annexe 6 tableau 4: « Situation économique des Burkinabés et performance du gouvernement », (2009),

⁷⁰ Pour plus de renseignements sur les abus du régime Compaoré, voir Hagberg, S. 2002, Harsch, E. 1999, Loada, A. 1999, Santiso, C. & Loada, A. 2003

⁷¹ Voir annexe 6, tableau 5 : plus de 78 % de la population juge qu'ils sont libres de choisir sans pression la personne pour laquelle ils vont voter.

« Sommaire des résultats : Round 4 Afrobarometer enquête au Burkina Faso » (2009), *afrobarometer*,

⁷² Nous sommes conscients des limites de toute approche statistique, particulièrement en Afrique où les données fiables sont difficiles à acquérir. Cependant, il s'agit des seules statistiques disponibles de ce type et les ignorer serait également douteux. Il faut donc prendre les conclusions découlant de ces statistiques avec un certain scepticisme, tout en affirmant que celles-ci peuvent induire une tendance, qui se devrait par contre d'être justifiée également par d'autres preuves.

⁷³ Voir annexe 6 :

Tableau 1: « Neither Consolidating Nor Fully Democratic: The Evolution of African Political Regimes, 1999-2008 », (2009)

Tableau 2: « But the substance of democratic preferences are affirmed by the fact that fewer than 7 percent of Afrobarometer respondents in 2005 said they support democracy without being able to offer a definition of its meaning. » .

⁷⁴ Annexe 6 : « Sommaire des résultats : Round 4 Afrobarometer enquête au Burkina Faso » (2009).

⁷⁵ Il est à noter que le Burkina Faso fait uniquement partie de la dernière des « quatre rondes » de sondages effectués par l'Afrobarometer. Une comparaison avec des rondes ultérieures nous permettrait de rendre plus généralement compte d'une « tendance » . La prochaine ronde est prévue pour 2013.

⁷⁶ Une étude approfondie des journaux et des discours (populaires, de dérision, officiels) lors des dernières élections pourrait nous permettre de voir si la lutte à l'impunité fait toujours partie de la matrice.

⁷⁷ Barrat, J et coll. (2008).

⁷⁸ Voir annexe 6 : « Sommaire des résultats : Round 4 Afrobarometer enquête au Burkina Faso » (2009).

⁷⁹ Il est intéressant de noter que cette allusion renvoie également au concept de néopatrimonialisme avancé par Médard (1998).

⁸⁰ Cette référence fait aussi directement référence à la politique du ventre de Bayart (1989), concept souvent utilisé et repris par plusieurs auteurs (Banégas (2003) et Shatzberg (2001) entre autres) et développé dans son livre « L'État en Afrique : La politique du ventre » (1989).

⁸¹ Également, d'autres variables telles que la religion (animiste, islamique ou catholique) et le recours à la chefferie traditionnelle sont des thèmes pouvant expliquer en partie la relation au pouvoir légitime, mais le manque de source et d'espace nous force à mettre ces variables de côté pour l'instant.

⁸² Adam Carr's Election Archive : (consulté le 5 décembre 2010) <http://psephos.adam-carr.net/countries/b/burkinafaso/burkinafaso2010.txt>.

⁸³ Ouverture pourtant engagée depuis plusieurs années dans d'autres disciplines connexes telle que les relations internationales et la pensée politique.